FR-CIDFF
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Nouvelle-Aquitaine

LE REFLEXE EGALITE

RAPPORT [2020]

Prévention de la prostitution et accompagnement des personnes engagées dans des parcours de sortie

État des lieux des acteurs clés et initiatives en Nouvelle-Aquitaine

Publication : avril 2020

Table des matières

INTRODUCTION **3**

LE PROJET 3
LES OBJECTIFS 5
LA METHODOLOGIE 5
PLAN DU RAPPORT 6

REMARQUES PREALABLES : LES MULTIPLES VISAGES DE LA PROSTITUTION EN NOUVELLE-AQUITAINE **7**

L'EMERGENCE (GÉNÉRALE) DE NOUVELLES FORMES DE PROSTITUTION 7
L'HETEROGENEITE DES SITUATIONS EN NOUVELLE-AQUITAINE 8

PRÉSENTATION DES ORGANISMES INTERROGES **13**

INFORMATIONS GENERALES 13
EXPERTISE SUR LES QUESTIONS LIÉES A LA PROSTITUTION 14

ACTEURS ET INITIATIVES CLES EN MATIERE DE PREVENTION DE LA PROSTITUTION **18**

DES ACTIONS INNOVANTES, MAIS PEU REPANDUES 18
COMMUNICATION SUR LES PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION 21
ATTENTES ET BESOINS 22

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES *EN SITUATION* DE PROSTITUTION **23**

PRISE DE CONTACT 23
NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES 24
PRINCIPAUX BESOINS 24
PISTES D'AMÉLIORATION 25

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES *SOUHAITANT SORTIR* DE LA PROSTITUTION **26**

PERCEPTION DU DISPOSITIF 26
ASPECTS PRATIQUES 26
- *(Tentative d') organisation des ressources humaines* *26*
- *Type d'accompagnement proposé* *28*

PARTENARIATS 28
PRATIQUES LES PLUS EFFICACES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES 31
- *La mise à disposition de ressources humaines* *37*
- *La connaissance, l'expertise et la mise en réseau* *38*
- *L'hébergement* *38*
- *L'établissement d'une relation de confiance* *38*
- *Les enjeux de la langue* *39*

FOCUS SUR LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES 39
- *Attentes initiales* *39*
- *Évaluation* *40*
- *Points de difficultés / blocages* *40*

FOCUS SUR LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SOUHAITANT SORTIR DE LA PROSTITUTION 41
- *Partenariats avec Pôle Emploi* *41*
- *Obstacles à la réinsertion professionnelle* *42*

FOCUS SUR LE « RISQUE DE RETOUR » A LA PROSTITUTION 43
- *Un risque réel* *43*
- *La possibilité de transfert : Une option à étendre ?* *44*
- *Autres mesures* *44*
- *Quid de la peur des représailles ?* *44*

PRINCIPAUX ENJEUX 46
- *Facteurs décisifs dans la prise de décision des bénéficiaires du parcours 46*
- *Pistes d'amélioration 47*
- *Principaux besoins 47*

SUITE DU PROJET : RECOMMANDATIONS POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES 49

CONCERNANT LA FORMATION 49
CONCERNANT LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES/BONNES PRATIQUES 51

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION 52

BIBLIOGRAPHIE 54

RAPPORTS 54
ARTICLES DE JOURNAUX / BLOGS 54
TEXTES DE LOI 54

INTRODUCTION

LE PROJET

Ce rapport intervient dans le cadre du projet « **Mobilisation du réseau des CIDFF de Nouvelle-Aquitaine pour la *loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*** ».
Ce projet est porté par la Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Nouvelle-Aquitaine (FR-CIDFFNA), et est financé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), avec le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de Nouvelle-Aquitaine.
Il a débuté en novembre 2019, pour une durée d'un an.

Pour rappel, la *loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*[1] (ci-après, désignée *loi n°2016-444*) repose sur quatre piliers principaux[2] :

- le renforcement des moyens de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ;
- la dépénalisation des personnes prostituées et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution (par la création d'un parcours de sortie et d'insertion sociale et professionnelle) ;
- la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution ;
- l'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des clients de la prostitution du client ;

Depuis cette loi, il existe donc désormais une « politique publique reconnue »[3] à cet égard : la prostitution n'est plus « un sujet tabou »[4].

Le volet « accompagnement » de cette loi est central, et a été précisé par plusieurs décrets et circulaires. Parmi les objectifs clés : **agréer un ou plusieurs organisme(s) de référence par département**, et mettre en place des **Commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle** ; ces dernières étant placées sous l'autorité des Préfet.es, et composées de représentant.es de l'État et des collectivités territoriales, magistrat.es, professionnel.le.s de santé et représentant.es des organismes agréés.

Cependant, la mise en application sur le terrain est complexe, notamment du fait de la grande hétérogénéité des acteurs impliqués. Et la région Nouvelle-Aquitaine ne fait pas exception.

---

[1] *Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*, Journal Officiel n°0088 du 14 avril 2016, https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/4/13/FDFX1331971L/jo/texte

[2] Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf, p. 8

[3] Amicale du Nid, FNCIDFF, Mouvement du Nid, Communiqué de presse commun : « En trois ans, la loi a déjà changé beaucoup de choses ! », 11/04/2019, http://mouvementdunid.org/En-trois-ans-la-loi-a-deja-change-beaucoup-de-choses

[4] Amicale du Nid, FNCIDFF, Mouvement du Nid, Communiqué de presse commun : « En trois ans, la loi a déjà changé beaucoup de choses ! », 11/04/2019, http://mouvementdunid.org/En-trois-ans-la-loi-a-deja-change-beaucoup-de-choses

Ce constat a déjà été fait à plusieurs reprises depuis la mise en application de la loi, notamment :

- lors du colloque « *Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution* »[5] organisé par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et l'association IPPO (qui n'existe plus désormais) le 15 décembre 2017 ;
- dans le *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*[6] *;* dont l'évaluation, portant sur les villes de Narbonne, Bordeaux, Strasbourg et Paris, avait été réalisée entre janvier et avril 2018 puis actualisée en juillet 2019.

Il semble donc aujourd'hui plus que jamais nécessaire de favoriser le développement d'une véritable culture commune sur le phénomène prostitutionnel.
C'est précisément ce qui qui est au cœur de ce projet de la FR-CIDFFNA, qui couvre donc la région Nouvelle-Aquitaine. Située dans le sud-ouest de la France, cette région compte 12 départements[7] et accueille près de 6 millions d'habitants - soit 9,2% de la population française[8].

Plus spécifiquement, le projet cible les volets « **prévention** » et « **accompagnement** » de la *loi n°2016-444*, et prévoit ainsi :

- des journées de formation et de sensibilisation ;
- la co-construction d'outils pour les échanges (en accord avec le principe de confidentialité) ;
- l'établissement et la mise à jour régulière d'une base de données de contacts nécessaires pour accompagner les personnes engagées dans la démarche de sortie de la prostitution ;
- l'évolution vers plus de prévention auprès des publics de chaque partenaire ;
- l'organisation d'un colloque régional pour pouvoir présenter l'action et mettre l'accent sur la mobilisation de tous dans la lutte contre la traite des êtres humains.

La mise en œuvre du projet a donc été envisagée en trois temps principaux :

- **la réalisation d'une recherche documentaire afin d'identifier les acteurs clefs de Nouvelle-Aquitaine en matière de prévention et d'accompagnement** ;
- l'organisation de rencontres au niveau départemental : un jour de formation visant à créer une base commune et un jour d'échange de bonnes pratiques en vue de la structuration et de la dynamique de réseau ;
- l'organisation d'un colloque régional rassemblant les acteurs concernés en fin de projet afin d'échanger et partager les pratiques au niveau régional tout en mobilisant le public dans la lutte contre la traite des êtres humains.

---

[5] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

[6] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee

[7] Suite au nouveau découpage régional entré en vigueur le 1er janvier 2016, les 12 départements sont : La Charente (16), la Charente-Maritime (17), la Corrèze (19), la Creuse (23), la Dordogne (24), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47), les Pyrénées-Atlantiques (64), les Deux-Sèvres (79), la Vienne (86) et la Haute-Vienne (87).

[8] 5 987 014 habitants exactement pour la Nouvelle-Aquitaine, sur un total de 64 812 052 habitants en France. Source : DIRRECTE Nouvelle-Aquitaine, *Chiffres clés de la Nouvelle-Aquitaine, Edition 2019* (2019) http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_direccte.pdf

Le rapport présent intervient donc dans le cadre de la première étape.

LES OBJECTIFS

Ainsi, ce rapport répond aux objectifs suivants :

- **établir une cartographie des acteurs clefs et initiatives** en matière de prévention et accompagnement, incluant à ce titre des « fiches d'identité » ;

- **présenter une analyse comparée** (similarités et différences) entre les départements de la Nouvelle-Aquitaine ;

- **proposer des recommandations** pour la mise en œuvre de la suite du projet.

Il ne s'agit donc pas de s'interroger sur le bien-fondé ou la pertinence de la *loi n°2016-444* : **ce rapport ne constitue pas une analyse de la loi en tant que telle, mais plutôt une analyse de l'application de deux de ses volets** (« prévention » et « accompagnement », comme expliqué précédemment), au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine.

LA METHODOLOGIE

Le présent rapport a été réalisé à partir de plusieurs éléments. Dans un premier temps, une **recherche documentaire** a été effectuée, à partir de documents secondaires : rapports d'étude, articles de journaux, statistiques[9].

Dans un deuxième temps, un **questionnaire**[10] a été soumis aux organismes suivants, la plupart étant des organismes agréés dans le cadre de la *loi n°2016-444* :

Département	Organismes
Charente (16)	CIDFF de la Charente
Charente-Maritime (17)	CIDFF de la Charente-Maritime
Corrèze (19)	SOS Violences Conjugales
Creuse (23)	Comité d'Accueil Creusois - Intermède 23
Dordogne (24)	L'îlot Femmes (Accueil de jour) - SAFED
Gironde (33)	Mouvement Le Cri
	Pôle Prostitution du Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID)
	Dispositif Poppy de l'association La CASE
	Association RUELLE
Landes (40)	Association d'Enquête et de Médiation (AEM)
Lot-et-Garonne (47)	Centre Saint Vincent de Paul
	Sauvegarde
Pyrénées Atlantiques (64)	Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA)
Deux-Sèvres (79)	France Victimes 79
Vienne (86)	CIDFF de la Vienne
Haute-Vienne (87)	Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL)

Ce questionnaire a été construit sur la base des recherches documentaires préalables, et inspiré d'une première ébauche élaborée par la Direction Régionale aux Droits des Femmes

[9] Voir BIBLIOGRAPHIE

[10] Voir ANNEXE 1 : Questionnaire envoyé aux organismes

et à l'Égalité (DRDFE) de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de la toute première enquête qui avait été menée par la DRDFE avant l'organisation du colloque de décembre 2017.

Le questionnaire envoyé dans le cadre du présent rapport visait donc à **interroger les pratiques actuelles des organismes** mentionnés dans le tableau ci-dessus **en matière de prévention de la prostitution et d'accompagnement des personnes engagées dans des parcours de sortie de la prostitution**. Ceci afin de pouvoir établir une cartographie des acteurs et initiatives clés en Nouvelle-Aquitaine, et d'identifier les éventuels besoins pour poursuivre et renforcer cet engagement dans la région.

Le questionnaire abordait plusieurs sujets, dans l'ordre suivant :

- Informations générales sur l'organisme
- Activités de l'organisme en lien avec la thématique de la prostitution
- Existence (ou non) d'un diagnostic de la prostitution dans le département
- Activités de prévention liées à la prostitution
- Accompagnement des personnes en situation de prostitution
- Accompagnement des personnes souhaitant sortir de la prostitution, et aspects pratiques
- Focus sur la Commission départementale
- Focus sur l'aspect « réinsertion professionnelle » des personnes souhaitant sortir de la prostitution
- Informations sur le « risque de retour » à la prostitution
- Principaux enjeux à venir concernant les parcours de sortie de la prostitution
- Attentes au sujet de l'organisation des rencontres départementales (formation et journée d'échanges et partage d'expériences/bonnes pratiques)

La majorité des questions étaient semi-directives choix fermé de type « oui » / « non » ou choix multiples parmi plusieurs réponses. D'autres questions étaient non-directives, afin laisser aux organismes interrogés la liberté de **pouvoir aborder d'autres éléments pertinents**.

Le questionnaire a été transposé en tant que formulaire en ligne, en utilisant *Google Form*. Le lien était valide du 9 au 20 janvier 2020, soit 11 jours. **Tous les organismes sollicités ont répondu au questionnaire, et ce dans le temps imparti**.

PLAN DU RAPPORT

En guise de remarques préalables, la **première section** propose une description des multiples visages de la prostitution en Nouvelle-Aquitaine, mettant en lumière la grande hétérogénéité des situations entre les départements. Sont ensuite présentés en **deuxième section** les grandes caractéristiques des différents organismes interrogés, et leur degré d'expertise sur les questions liées à la prostitution. Leurs activités en matière de prévention, d'accompagnement des personnes prostituées, et d'accompagnement des parcours de sortie

de la prostitution, font l'objet d'une comparaison dans les sections **trois**, **quatre** et **cinq** suivantes. Enfin, des recommandations pour la suite du projet sont suggérées en **sixième et dernière section de ce rapport**.

REMARQUES PREALABLES : LES MULTIPLES VISAGES DE LA PROSTITUTION EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'EMERGENCE (GÉNÉRALE) DE NOUVELLES FORMES DE PROSTITUTION

Comme expliqué dans le Guide « *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution – Guide pratique à destination des professionnel.le.s* » élaboré par le Préfet de la région Ile-de-France et publié en 2017, **la prostitution a, de façon générale, connu ces dernières décennies des changements majeurs**, notamment liés à un usage croissant d'internet et à la place grandissante des réseaux de traite internationaux[11].

En conséquence, elle revêt aujourd'hui des formes multiples :

- **La prostitution dite « de rue »** existe toujours, et reste bien entendu la plus visible. Mais selon le Guide, elle représenterait « *moins d'un tiers des modalités de contact avec les clients* ». En effet, « *les prises de contact s'effectuent de plus en plus fréquemment par d'autres biais, principalement par internet* ».

- **L'essor de la « prostitution sur internet »** est en effet un élément notable. Une précision importante à rappeler lorsque l'on parle de « prostitution sur internet » : Internet n'est donc bien évidemment que le *moyen* de contact, puisque les rencontres entre les personnes qui se prostituent et les clients se font bien dans le monde *réel*.

Le 5ème Rapport de la Fondation Scelles « *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses* » publié en 2019, confirme que la prostitution sur internet représenterait « *près des deux tiers de la prostitution en France et se développe y compris hors des grandes métropoles »*[12].

D'une grande ampleur donc, mais pourtant moins visible, ce nouveau type de prostitution soulève de nouveaux enjeux : il rend beaucoup plus difficile le **repérage**, et donc par conséquence, la possibilité d'apporter une aide, aux personnes prostituées[13].

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2019, plusieurs rapports ont mis en lumière **l'augmentation en France de la prostitution des mineurs**[14], et plus précisément des adolescentes, **qui dépasse le phénomène déjà bien connu de la prostitution étudiante**.

---

[11] Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf, p. 9

[12] Fondation Scelles, *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses – 5ème rapport mondial*, (2019), http://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf, p. 33

[13] Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf, p. 9

[14] C. BRU, « Effet Zahia, réseaux sociaux… Pourquoi la prostitution des mineurs augmente en France », *Konbini*, 19/11/2019, https://news.konbini.com/societe/effet-zahia-reseaux-sociaux-pourquoi-la-prostitution-des-mineurs-augmente-en-france/

« Proxénétisme des cités », « michetonnage »[15], « effet Zahia », sont des expressions qui ont beaucoup été entendues ces derniers temps. Et pour cause : en deux ans, selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), « *quatre fois plus de dossiers ont été traités en France. Sur ces quatre dernières années, les affaires de proxénétisme sur mineurs ont été multipliées par six* »[16]. Concernant l'âge médian : une étude récente menée par l'Observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis sur la prostitution des mineurs dans le département a révélé qu'une mineure prostituée sur trois était âgée de 13 à 15 ans[17].

Là encore, le rôle d'internet, et en particulier des réseaux sociaux, n'est pas à négliger car selon cette même étude, « ***les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, Facebook, Tik Tok) représentent 50% des lieux d'approche des clients de prostitution*** »[18]. Des outils que les jeunes sont bien entendu les premiers à maîtriser.

Enfin, en marge des pratiques prostitutionnelles à proprement parler, le Rapport de la Fondation Scelles de 2019 met aussi en lumière **certains comportements dérivés dits « pré-prostitutionnels »**, qui se développent également, comme le *sexting*, le *dedipix*, ou le *grooming*[19].

Qu'en est-il concernant la zone géographique spécifique concernée par le présent rapport, la Nouvelle-Aquitaine ?

L'HETEROGENEITE DES SITUATIONS EN NOUVELLE-AQUITAINE

En décembre 2017, Sophie BUFFETEAU (Directrice Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la région Nouvelle-Aquitaine) faisait le constat suivant : « *Dans les grandes villes, Poitiers, Limoges et Bordeaux, il y a depuis longtemps de la prostitution de rue, visible. [...] En revanche, dans les départements plus ruraux, la prostitution est invisible, et donc, on a pu s'entendre dire, au début, qu'il n'y en avait pas. Évidemment, il y en a partout* »[20].

---

[15] « *Le terme familier de « michetonnage » désigne une pratique des adolescentes souvent issues des quartiers périphériques paupérisés, qui consiste à duper un homme un peu plus âgé en lui faisant croire à une relation amoureuse pour obtenir des cadeaux ou des invitations. En argot, le « micheton » renvoyait traditionnellement à un « nigaud » : aujourd'hui, les « michetonneuses » parlent de « pigeon ». Si certaines réussissent à obtenir ce qu'elles veulent en se contentant de faire miroiter au « pigeon » une éventuelle relation sexuelle sans la lui consentir finalement ou en se contentant d'un simple baiser, elles finissent en général par accorder des faveurs de nature sexuelle* ». Source : Fondation Scelles, *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses – 5ème rapport mondial*, (2019), http://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf pp.97-98

[16] P. BARDINNAUX, V. DESCOURAUX, G. HALLOT, « Prostitution des adolescentes, l'inquiétante progression », *France Inter*, 09/09/2019, https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-08-septembre-2019

[17] Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, *Etudes sur la prostitution des mineur.e.s en Seine-Saint-Denis - Résumé*, https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/16-_etudes_sur_la_prostitution_des_mineures_en_ssd.pdf (2019), p. 2

[18] Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, *Etudes sur la prostitution des mineur.e.s en Seine-Saint-Denis - Résumé*, https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/16-_etudes_sur_la_prostitution_des_mineures_en_ssd.pdf (2019), p. 3

[19] Pour plus de détails, voir : Fondation Scelles, *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses – 5ème rapport mondial*, (2019), http://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf p. 99

[20] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

En effet, **la prostitution est présente sur l'ensemble de la région de Nouvelle-Aquitaine**, mais elle prend des formes différentes selon les départements.

Parmi les 16 organismes ayant reçu le questionnaire, sept ont déclaré avoir déjà réalisé ou participé à un diagnostic de la prostitution dans leurs départements. Leurs réponses ont donc été particulièrement utiles pour mieux appréhender les situations locales de façon concrète.

Trois de ces organismes se trouvent en Gironde : Le Mouvement Le Cri ; le Pôle Prostitution du CEID ; et le Dispositif Poppy de l'association La CASE.
Les données du Pôle Prostitution du CEID pour l'année 2018 ont fait état de 307 personnes rencontrées, dont 96,09% de femmes, principalement originaires d'Afrique subsaharienne anglophone (pour 61.56% d'entre elles) et d'Europe de l'Est (21,5%). Le CEID a précisé que l'analyse des données recueillies en 2019 est actuellement en cours.

Le Dispositif Poppy de La CASE a quant à lui déclaré que **la prostitution observée sur le territoire de la métropole bordelaise revêtait « le même visage que sur l'ensemble du territoire français »**, autrement dit : des femmes majoritairement étrangères, des personnes travesties et trans-identitaires, des femmes françaises âgées (60-70 ans) ; et estime à 600 le nombre de personnes se prostituant sur ce territoire. Dans une interview au magazine *Aqui.fr* en février 2019, des membres du Dispositif Poppy avait également mentionné « *une nouvelle catégorie de personnes,* ***des travailleuses pauvres ou des femmes seules qui ont une activité professionnelle en journée*** » et avaient expliqué que la prostitution « par internet » était également en plein essor. Dans le cadre d'une action préventive « 2.0 », des maraudes sur internet (ceci sera détaillé plus tard dans la suite de ce rapport), l'organisme avait par ailleurs pu recenser, au début de l'année 2019 : « *570 personnes [...] sur Internet depuis juin 2018 : 55% de femmes, 45% d'hommes et de trans-identitaire* »[21]. Une répartition femmes / hommes donc « *bien différente de ce qui est constaté dans la rue* »[22].

Comme expliqué par Jean-Philippe GUILLEMET et Hélène POHU, la prostitution « de rue » à Bordeaux reste **majoritairement urbaine**, concentrée sur deux zones frontalières entre les villes de Bordeaux et Bègles[23].

En Dordogne, l'Association SAFED – Ilot Femmes avait déjà présenté les résultats de son diagnostic lors du colloque de décembre 2017. Sur les lieux où la prostitution est pratiquée : « *des logements privés, des quartiers de gares, des squats, et internet* »[24]. Sur les profils : des personnes « *entre 26 et 45 ans en majorité* »[25]. Dans leur réponse au questionnaire, l'organisme a expliqué que leur diagnostic avait mis en lumière une **méconnaissance de la question de la prostitution par les acteurs du social** (dispositifs existants, lieux et types de

[21] A. SIBELLA, « Ouverture de Poppy pour accompagner les personnes en situation de prostitution », *Aqui.fr*, 19/02/2019 http://www.aqui.fr/societes/poppy-l-ouverture-d-un-dispositif-qui-accompagne-les-personnes-en-situation-de-prostitution,18033.html

[22] A. SIBELLA, « Ouverture de Poppy pour accompagner les personnes en situation de prostitution », *Aqui.fr*, 19/02/2019 http ://www.aqui.fr/societes/poppy-l-ouverture-d-un-dispositif-qui-accompagne-les-personnes-en-situation-de-prostitution,18033.html

[23] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 49

[24] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

[25] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

prostitution, etc.), doublée d'une « ***appréhension à aborder la question*** » - d'où la nécessité, selon la SAFED, d'organiser des « *formations sur les représentations* ».

Dans la Creuse (23), le Comité d'Accueil Creusois a mentionné l'existence d'une « **prostitution le plus souvent cachée et/ou via les réseaux sociaux** ». Une enquête menée en octobre 2018 auprès de 140 partenaires par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Creuse et la Délégation départementale aux droits de femmes et à l'Égalité (DDFE) affirmait que la prostitution n'était en effet « *pratiquement pas visible* » dans le département et que le phénomène revêtait un caractère « *diffus, très difficile à détecter* ». Une centaine de cas avait néanmoins été recensé.
L'enquête avait par ailleurs révélé une prostitution très spécifique à la Creuse, et plus largement aux zones rurales : des personnes prostituées majoritairement de nationalité française, principalement contactées par le biais d'internet (quelques 110 vues par annonce et par jour)[26].

En Corrèze, SOS Violences Conjugales a expliqué qu'une enquête avait été réalisée en 2017 par la Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Corrèze. Ses principaux résultats avaient révélé que l'activité prostitutionnelle sur le département était « **invisibilisée** », car se déroulant dans des lieux privés, suite à une prise de contact via internet.

Dans le Lot-et-Garonne, il s'agit principalement, selon l'association Sauvegarde, de la prostitution de « **femmes nigérianes** ». Le Centre Saint Vincent de Paul a déclaré qu'ils allaient prochainement mener un diagnostic, qui pourrait venir compléter ces observations.

Trois organismes ont expliqué que des **diagnostics étaient actuellement en cours** :

- L'association AEM a en effet mentionné une étude à venir sur le phénomène prostitutionnel dans les Landes. Selon les informations récoltées à partir des données secondaires, il ne semble pas y avoir de gros phénomène lié à des typologies de prostitution criminelle, autrement dit **pas de réseaux mafieux concernant la prostitution, dans ce département**. Pour autant, il n'en est pas moins complexe de retracer la réalité de la prostitution, car le problème semble plus épars. Interrogé par le journal *Sud-Ouest* en décembre 2018, Cédric GARENCE, Directeur de cabinet du préfet des Landes parlait ainsi d'une **mutation du phénomène** : « *Dans les Landes,* ***la prostitution est liée à la saisonnalité et aux territoires****. [Le phénomène] est moins visible à l'extérieur, car les prostituées ont tendance à passer des* ***annonces en ligne ou via les réseaux sociaux*** »[27].

  Concernant la Charente-Maritime, un diagnostic doit prochainement être réalisé par l'Amicale du Nid.

- France Victimes 79 a également expliqué qu'un diagnostic était en cours dans les Deux-Sèvres.

Enfin, concernant les quatre départements restants, l'analyse proposée ci-après repose uniquement sur des données secondaires :

---

[26] J. CASTAING, « Prostitution en zone rurale : « Je me dégoute parfois, mais je n'ai pas le choix », *Blog ESJ PRO*, 20/06/2019, http://esjmontpellier.com/blogs/entendeznous/2019/06/20/prostitution-en-zone-rurale-je-me-degoute-parfois-mais-je-nai-pas-le-choix/

[27] C. BURCKEL, « Landes : Connaître les nouveaux visages de la prostitution pour mieux les repérer », *Sud-Ouest*, 19/12/2018, https://www.sudouest.fr/2018/12/19/mieux-reperer-la-prostitution-5669019-4778.php

- En Charente, il semble que la prostitution ait quitté « *les trottoirs et les hôtels* » pour se retirer *« dans des appartements aux volets toujours fermés* » et que le phénomène national des « **sex tours** », visible à Angoulême depuis 2010, ait pris de l'ampleur depuis 2017, comme expliqué par le journal *Charente Libre*[28].

- Dans les Pyrénées Atlantiques, **la prostitution de rue semble avoir disparu**. Mais pas la prostitution dans son ensemble : elle reste « *bien réelle* », mais elle est désormais « *cachée* » donc de ce fait, « *difficile à quantifier et à qualifier* »[29]. C'est ce qu'expliquait *France Bleu Pyrénées-Atlantiques* fin octobre 2019, en mettant en lumière les trois principales formes de prostitution dans le département : **des réseaux de filles étrangères** (celles-ci « *viennent des pays de l'Est, d'Amérique du Sud ou d'Afrique, le Nigéria [et] font une tournée des villes moyennes du Sud-Ouest sous la protection de souteneurs auxquels elles doivent de l'argent le plus souvent* » ; de la prostitution de **« fin de mois »** ; et des « **pratiques prostitutionnelles** » chez les jeunes.

- En Vienne, il semble que la **prostitution nigériane** soit particulièrement importante, notamment dans la ville de Poitiers selon un reportage de *France 3 Nouvelle Aquitaine*[30].

- Enfin, en Haute-Vienne, le tableau de la prostitution limougeaude dressé par Anne BARON (Substitut près le Procureur de la République de Limoges) le 8 mars 2019 révèle, dans ce département aussi, la complexité d'un phénomène prostitutionnel aux multiples visages : « *Aux faits déjà connus (**« filles » de l'Est et du Nigéria**, réseaux **bulgares**, **sud-américains**, locations ou sous-locations de **chambres ou d'appartement**, etc...) est venu depuis plusieurs mois s'ajouter un autre, particulièrement inquiétant. Il touche en effet **de jeunes mineures**, pour l'instant quasiment toutes au même profil : celui de **jeunes filles placées, en foyer ou famille d'accueil**. Depuis 18 à 24 mois, certaines d'entre elles partiraient régulièrement se prostituer sur Paris, y louant des chambres d'hôtels ou des appartements. Leurs clients, dont certains seraient réguliers, seraient trouvés via des annonces passés sur des réseaux sociaux, sur Internet. Des jeunes filles qui, une fois leurs passes accomplies, redescendent en Haute-Vienne. Considérées comme fugueuses, elles sont alors replacées dans leur système de garde. Problème : elles y vantent alors « l'argent facile » qu'elles gagnent et peuvent entraîner d'autres filles, parfois plus jeunes encore, dans cette voie* »[31].

---

[28] I. KARROUM, « En Charente, la prostitution se fait discrète derrière des volets clos », *Charente Libre*, 19/10/2017, https://www.charentelibre.fr/2017/10/19/la-prostitution-derriere-les-volets-clos-en-charente,3151085.php

[29] D. CORSAND, « Pyrénées-Atlantiques: Une prostitution cachée mais bien réelle », *France Bleu Pyrénées-Atlantiques*, 20/10/2019, https://www.francebleu.fr/infos/societe/pyrenees-atlantiques-un-prostitution-cachee-mais-bien-reelle-1571419569

[30] F. DUBAULT, « Poitiers : Mercy et Joy, victimes de la prostitution, survivent grâce à des bénévoles et aux associations », *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 18/04/2019, https ://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/poitiers-mercy-joy-victimes-prostitution-survivent-grace-benevoles-aux-associations-1657100.html

[31] J.-M. JONQUARD, « Un nouveau phénomène inquiétant de prostitution adolescente à Limoges », *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 08/03/2019, https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/nouveau-phenomene-inquietant-prostitution-adolescente-limoges-1635526.html

Ainsi, comme déjà expliqué par Sophie BUFFETEAU lors du colloque de décembre 2017[32], **« *les situations sont très disparates d'un département à l'autre* »**. Et si l'objectif est bien « *d'appliquer la loi [2016-444] dans ses douze départements* »[33], elle avait à l'époque déjà précisé que cela devait se faire « *à un rythme raisonnable* » afin de tenir compte des particularités locales.

Après le vote de cette loi, la DRDFE avait ainsi développé un travail de sensibilisation sur la problématique prostitutionnelle et d'information sur la place et le rôle que devaient tenir les associations agréées[34]. S'il existait déjà « *une réelle dynamique à l'échelle régionale* »[35], les acteurs devaient encore « *apprendre à travailler ensemble* »[36].

La suite de ce rapport repose principalement sur l'analyse des questionnaires envoyés aux 16 organismes présentés ci-dessus, et met en lumière leurs **pratiques en matière de prévention de la prostitution et d'accompagnement des personnes engagées dans des parcours de sortie de la prostitution**, permettant ainsi de dresser un **état des lieux des acteurs et initiatives clés** sur ces deux thématiques dans les différents départements de la région.

---

[32] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

[33] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

[34] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 44

[35] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 44

[36] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 44

PRESENTATION DES ORGANISMES INTERROGES

INFORMATIONS GENERALES

Pour chaque organisme interrogé, une **fiche d'identité**[37] a été créée, recensant de façon concise des informations clés.

Sur la première page, une **synthèse** :

- Nom, adresse, département, site internet et/ou page Facebook, e-mail, numéro de téléphone
- Date de création et objets
- Horaires d'ouverture
- Zones d'intervention (urbain/rural)
- Principaux financements
- Sujet(s) d'intervention
- Agrément dans le cadre de la *loi n°2016-444*
- Point focal prostitution au sein de l'organisme : prénom et NOM, fonction (salarié.e ou bénévole)
- Activités en rapport avec la prostitution
    - Activités de prévention de la prostitution
    - Accompagnement de personnes en situation de prostitution
    - Accompagnement de parcours de sortie de la prostitution

Sur la seconde page, de plus amples **détails** sur les aspects suivants :

- Prévention liée à la prostitution : types d'activités
    - Activités de prévention du *recours à la prostitution (vis-à-vis des clients potentiels)*
    - Activités de prévention des *pratiques prostitutionnelles (entrée dans la prostitution)*
    - Activités de *réduction des risques (RDR)*
- Accompagnement de parcours de sortie de la prostitution
    - Équipe spécifique dédiée
    - Accompagnement à l'hébergement
    - Accompagnement médical

[37] Voir ANNEXE 2 : Modèle de la fiche d'identité

- Accompagnement psycho-social
- Accompagnement administratif
- Accompagnement juridique
- Assistance alimentaire
- Assistance financière
- Accompagnement à la réinsertion professionnelle
- Autres

- Gestion des risques de retour à la prostitution
  - Possibilité de « transfert » de l'accompagnement d'une personne bénéficiant d'un parcours de sortie vers un autre organisme/ville
  - Existences d'autres mesures préventives similaires
  - Existence d'un dispositif de protection en cas d'éventuelles représailles
- Autres structures avec lesquelles travaille l'organisme

FICHE D'IDENTITE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom	
Adresse	
Département	
Site internet et/ou page Facebook	
Email	
Téléphone	

Date de création et objet(s)	
Horaires d'ouverture	
Zone(s) d'intervention (urbain/rural)	
Principaux financements	
Sujet(s) d'intervention	
Agrément dans le cadre de la *loi °2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*	✓ ou ✗

POINT FOCAL PROSTITUTION AU SEIN DE L'ORGANISME

Prénom et NOM	
Fonction (salarié.e ou bénévole)	
Email	
Téléphone	

ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LA PROSTITUTION

Activités de prévention de la prostitution	✓ ou ✗
Accompagnement de personnes en situation de prostitution	✓ ou ✗
Accompagnement de parcours de sortie de la prostitution	✓ ou ✗

FICHE D'IDENTITE

DETAILS

PRÉVENTION LIÉE À LA PROSTITUTION – TYPES D'ACTIVITÉS

Activités de prévention du *recours à la prostitution (vis-à-vis des clients potentiels)*	✓ ou ✗	Précisions :
Activités de prévention des *pratiques prostitutionnelles (entrée dans la prostitution)*	✓ ou ✗	Précisions :
Activités de *réduction des risques (RDR)*	✓ ou ✗	Précisions :
Autres	✓ ou ✗	Précisions :

ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

Équipe spécifique dédiée	✓ ou ✗	Précisions :
Accompagnement à l'hébergement	✓ ou ✗	Partenaires :
Accompagnement médical	✓ ou ✗	Partenaires :
Accompagnement psycho-social	✓ ou ✗	Partenaires :
Accompagnement administratif	✓ ou ✗	Partenaires :
Accompagnement juridique	✓ ou ✗	Partenaires :
Assistance alimentaire	✓ ou ✗	Partenaires :
Assistance financière	✓ ou ✗	Partenaires :
Accompagnement à la réinsertion professionnelle	✓ ou ✗	Partenaires :
Autres	✓ ou ✗	Précisions :

GESTION DES RISQUES DE RETOUR À LA PROSTITUTION

Possibilité de « transfert » de l'accompagnement d'une personne bénéficiant d'un parcours de sortie vers un autre organisme/ville	✓ ou ✗	Précisions :
Existences d'autres mesures préventives similaires	✓ ou ✗	Précisions :
Existence d'un dispositif de protection en cas d'éventuelles représailles	✓ ou ✗	Précisions :

AUTRES STRUCTURES AVEC LESQUELLES TRAVAILLE L'ORGANISME :

-
-

Figure 1 : Modèle de la fiche d'identité

Sur les 16 organismes interrogés, **14 disposent de l'agrément** – des agréments qui ont été obtenus peu à peu, entre 2017 et 2019, en réponse à des appels à projet, sur sollicitation des préfectures, ou en lien étroit avec les Déléguées départementales aux droits des femmes. A noter que France Victimes 79 (79) n'a obtenu l'agrément que très récemment (en mai 2019), et a précisé que la Commission départementale n'était à ce jour (soit début janvier 2020) pas encore installée.

Les deux organismes n'ayant pas l'agrément sont le Mouvement Le Cri et le Centre Saint Vincent de Paul. Ils viennent néanmoins en soutien aux autres organismes agréés dans leurs départements - respectivement la Gironde et le Lot-et-Garonne, donc.

EXPERTISE SUR LES QUESTIONS LIÉES A LA PROSTITUTION

Sur les 16 organismes interrogés, **seuls cinq ont déclaré être spécialisés sur les questions liées à la prostitution,** dont trois en Gironde : le Mouvement Le Cri ; le Pôle Prostitution du CEID ; et le Dispositif Poppy de l'association La CASE[38]. Les deux autres sont en Dordogne (SAFED Îlot Femmes et dans le Lot-et-Garonne (Sauvegarde). **Tous les organismes ne se sont donc pas engagés dans ces « activités » sur un même pied d'égalité,** ce qui est très important à prendre en compte.

10 des 11 organismes non spécialisés sur les questions de la prostitution ont déclaré avoir reçu une / des formation(s) spécifique(s) pour pouvoir travailler dessus, dispensée(s) pour la plupart par l'Association IPPO de Bordeaux et/ou des antennes de l'Amicale du Nid, ce qui est très positif.

Le seul organisme n'ayant pas reçu de formation est le CIDFF de la Vienne – à noter, à ce propos, que le Nid n'existe pas en Vienne, et que la Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DDFE) avait fortement encouragé l'implication du CIDFF de la Vienne sur cette thématique. Un autre point important à noter concernant l'OFGA : ils ont indiqué que deux référents avaient reçu une formation, mais qu'ils ne travaillaient plus sur le service depuis. Une passation au reste de l'équipe avait-elle pu être faite ?

Enfin, et comme déjà mentionné plus tôt dans ce rapport, il est utile de rappeler que le guide « *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution – Guide pratique à destination des professionnel.le.s* »[39] élaboré par le Préfet de la région Ile-de-France et publié en 2017, constitue un ouvrage de référence sur ces questions – l'association AEM (40) a d'ailleurs laissé entendre qu'une version adaptée au département des Landes avait été réalisée.

[38] A noter que ces trois associations remplacent l'association Information Prévention Proximité Orientation (IPPO), qui travaillait dans le cadre du Réseau d'Intervention Sociale auprès des Personnes Prostituées (RISPP) : voir plus de détails dans J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, pp. 43-85

[39] Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf

Nom de l'organisme	Est-il spécialisé sur les questions de prostitution ?	A-t-il reçu une formation spécifique sur ces questions ?	Détails sur ces formations	A-t-il déjà réalisé ou participé à un diagnostic territorial de la prostitution dans son département ?
CIDFF de Charente (16)	Non	Oui	*« L'Association IPPO œuvrant alors à Bordeaux et spécialiste de ces questions nous a proposé une formation sur les représentations liées à la prostitution pendant trois jours en 2017 »*	Non, et ce n'est pas prévu
CIDFF de Charente-Maritime (17)	Non	Oui	*« Formation avec l'organisme IPPO de Bordeaux sur un travail de déconstruction des représentations de la prostitution (3 jours). Une journée avec l'Amicale du Nid sur les formes de prostitution, les réseaux sociaux, l'accompagnement des personnes en situation de prostitution avec des acteurs du territoire de La Rochelle »*	Cela va être fait
SOS Violences Conjugales (19)	Non	Oui	*« Formation prise en charge par l'État-DDFE, animée par IPPO Bordeaux, en 2017. Journée de sensibilisation par l'Amicale du Nid Montpellier en 2017 Journée de sensibilisation par Amicale du Nid en 2019 »*	Oui, c'est déjà fait
Comité d'Accueil Creusois (23)	Non	Oui	*« Nous sommes 3 salariées du CHRS, SIAO et Intermède 23 à avoir reçu une formation de 4 jours à Bordeaux par l'EID »*	Oui, c'est déjà fait
SAFED Ilot Femmes (24)	Oui	Oui	*« Formation par une association bordelaise et par l'Association le Nid »*	Oui, c'est déjà fait

Mouvement Le Cri (33)	Oui	Oui	Pas de détails	Oui, c'est déjà fait
Pôle Prostitution du CEID (33)	Oui	Oui	*« Équipe anglophone avec une expérience de 15, 8 et 4 ans dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. Participation aux deux séminaires annuels du Dispositif national Ac.Sé et aux rencontres organisées sur la thématique de la traite des êtres humains »*	Oui, c'est déjà fait
Dispositif Poppy de l'association La CASE (33)	Oui	Oui	Pas de détails	Oui, c'est déjà fait
Association RUELLE (33)	Non	Oui	Pas de détails	Non, et ce n'est pas prévu
AEM (40)	Non	Oui	*« Une formation régionale organisée par la DRDFE »*	C'est en cours
Centre Saint Vincent de Paul (47)	Non	Oui	*« Participation du personnel éducatif à différentes formations. »*	Cela va être fait
Sauvegarde (47)	Oui	Oui	*« Une formation de 4 jours »*	Oui, c'est déjà fait
OGFA (64)	Non	Oui	*« Deux référents ont reçu une formation, mais depuis les deux référents ne travaillent plus sur le service »*	Ne sait pas
France Victimes 79 (79)	Non	Oui	*« Une journée de formation organisée par la Déléguée aux droits des femmes et animée par l'Amicale du Nid ; des formations spécifiques à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution financée par la Direction régionale à l'égalité femmes-hommes, à Bordeaux en décembre 2018 et janvier 2019 »*	Cela va être fait

CIDFF de la Vienne (86)	Non	Non	N/A	Non, et ce n'est pas prévu
ARSL (87)	Non	Oui	*« 2 formations principales par l'Amicale du Nid et par l'association IPPO à Bordeaux »*	Ne sait pas

ACTEURS ET INITIATIVES CLES EN MATIERE DE PREVENTION DE LA PROSTITUTION

DES ACTIONS INNOVANTES, MAIS PEU REPANDUES

Sur les 16 organismes interrogés, **six seulement déclarent être engagés dans des activités de prévention de la prostitution :** Le Mouvement Le Cri, l'association RUELLE et le dispositif Poppy de l'association La CASE en Gironde ; SAFED – Ilot Femmes en Dordogne ; le CIDFF de Charente-Maritime ; et SOS Violences Conjugales en Corrèze.

Les initiatives sont donc nombreuses en Gironde. Celles menées par le Mouvement Le Cri concernent la prévention de la pratique prostitutionnelle (entrée dans la prostitution) et la prévention du recours à la prostitution (vis-à-vis des clients potentiels).

Ayant fait le constat de l'apparition de nouvelles formes de prostitution et de délinquance associée touchant les jeunes (également connu sous la dénomination de « michetonnage », « néo-proxénétisme », « proxénétisme de cité », « escorting », etc.), **l'organisme a en effet organisé en octobre 2019 une réunion d'information sur « *Le michetonnage : une conduite à risque prostitutionnel ?* »**, en partenariat avec la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la Mairie de Bordeaux. Cette réunion avait pour objectif « *d'établir un diagnostic pour faire un point sur l'état des connaissances, les attentes et les besoins des professionnels, conscientiser sur ces situations et engager une réflexion commune sur la prise en charge* ». Les échanges ont été menés en fonction des secteurs d'activité et ont impulsé des groupes de travail aboutissant à une prise de conscience des professionnels sur ces conduites, qui recoupent des problématiques transversales – même si le manque de connaissance du contenu législatif et des procédures a pu être relevé. **Une réunion d'information avec le Rectorat a également eu lieu le 20 décembre 2019**, et un premier **groupe de travail pluridisciplinaire s'est réuni le 24 janvier 2020**.

Comme l'expliquaient Jean-Philippe GUILLEMET et Hélène POHU dans leur rapport, « *l'enjeu est de taille car les acteurs locaux soulignent pour la plupart une double banalisation : banalisation « de la vente » chez les jeunes filles et banalisation « de l'achat » chez les garçons* »[40].

L'organisme est par ailleurs engagé sur la prévention du recours à la prostitution et de la récidive vis-à-vis des clients, et travaille à la définition de **stages de sensibilisation[41] à destination des personnes condamnées pour l'achat d'un acte sexuel** (envisagé pour l'année 2020). Comme l'expliquaient Jean-Philippe GUILLEMET et Hélène POHU dans leur rapport « *le Mouvement Le Cri se situe là dans son élément puisqu'il a toujours défini le travail de*

[40] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 79

[41] Selon la *loi 2016-444 du 13 avril 2016*, un tel stage peut être une peine complémentaire ou alternative aux poursuites pénales. S'il s'agit d'une peine alternative, le stage est alors obligatoire (Propos recueillis lors d'un entretien réalisé avec Emmanuelle REGIS, Chargé de Coordination au Mouvement Le Cri, le 25 novembre 2019).

sensibilisation et de responsabilisation des « clients », et plus généralement de l'opinion publique, comme essentiel dans la lutte contre la prostitution »[42].

A ce titre, le Mouvement Le Cri est en lien avec l'association RUELLE et une psychologue de l'équipe du CRIAVS-ERIOS du Centre Hospitalier Charles Perrens ainsi que le CACIS[43].

En matière de réduction des risques, il est aussi à noter que le Mouvement le Cri participe depuis 2019 à des ateliers de travail en prévention en santé sexuelle, en lien avec le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) de la Direction Départementale Agence Régionale de Santé (DD-ARS).

D'une façon générale, dans le cadre de ses activités de prévention, l'organisme remarque qu'**il est difficile de « *se défaire des représentations* » et de « *trouver un juste équilibre entre la nécessaire préservation des libertés individuelles et la prévention des conduites à risque* »**. Il explique faire face à des questionnements légitimes sur la possibilité d'un contrôle « moral » ou d'un éventuel positionnement idéologique, et souligne la nécessité « *ne pas être normatif, culpabilisateur ou prescripteur de « bonnes » conduites* » sans pour autant « *être dans la minimisation ou le déni face à certaines situation*s ». Il semble donc que le succès de leurs activités de prévention dépende de la capacité **à rassurer les interlocuteurs sur l'objectivité des actions menées**.

Le Mouvement Le Cri aspire à être identifié et reconnu comme un interlocuteur-coordonnateur clé sur ces questions par les partenaires institutionnels et associatifs. En 2020, il envisage la possibilité d'organiser **des réunions publiques d'information** sur la prostitution.

Toujours en Gironde, **l'association RUELLE précise quant à elle qu'elle cible la prévention « contre la traite des êtres humains » et non « contre la prostitution »**. Cependant, elle mène plusieurs projets de sensibilisation sur ces phénomènes auprès du grand public (conférences, expositions). Ses activités de sensibilisation sur la prévention de la pratique prostitutionnelle visent en effet la société civile et sont élaborées avec les personnes accompagnées par l'association : « *Le travail en parallèle de la lutte contre les réseaux de prostitution vise à éviter l'arrivée de nouvelles personnes par ces mêmes canaux. Ainsi nos actions de prévention se situent plus dans une démarche de répression qui, lorsqu'elle est efficace, décourage les auteurs* ». **En effet, leur succès en matière de prévention se mesure selon eux par « *la condamnation des auteurs et les retombées médiatiques afin de décourager les suivants* »**. La mise sous protection effective des victimes, en revanche, est citée comme étant la principale difficulté rencontrée par l'association. C'est la raison pour laquelle l'association RUELLE plaide pour la mise en place d'une réelle coordination entre les acteurs judiciaires et associatifs.

Également, et nous pouvons ici y voir un parallèle avec les activités réalisées par le Mouvement Le Cri, l'association RUELLE pense qu'il est important de **travailler auprès des plus jeunes (notamment adolescents) sur le rapport à l'argent et au corps.**

---

[42] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, pp. 78-79

[43] Propos recueillis lors d'un entretien réalisé avec Emmanuelle REGIS, Chargé de Coordination au Mouvement Le Cri, le 25 novembre 2019

Concernant la réduction des risques, l'association déclare : « *nous accompagnons les personnes victimes de faits d'exploitation sexuelle en leur permettant de sortir de cette situation, ce qui freine l'exposition aux risques* ».

La réduction des risques, justement, est au cœur des missions du Dispositif Poppy de l'association La CASE (toujours en Gironde donc). Les services suivants[44] sont proposés à son public - les personnes en situation de prostitution :

- information, prévention et conseils personnalisés autour des pratiques à risques, des IST, de la santé sexuelle, des violences, de la santé mentale, de l'usage de drogues, etc ;
- accès au dépistage, tests rapides, et vaccination ; orientation en matière de contraception
- accès aux outils et messages de prévention.

Ces actions en matière de prévention sont déclinées dans chacun des trois modes d'intervention du Dispositif Poppy : un local fixe (au centre de Bordeaux) ; des tournées mobiles effectuées sur Bordeaux, Bègles et le reste de la Métropole ; ainsi qu'une « intervention 2.0 » puisque sont organisées des « tournées virtuelles ». Concernant ces maraudes sur internet, l'équipe de Poppy expliquait au magazine *Aqui.fr* en février 2019 la chose suivante : « *Le mot « tournée » est utilisé car cela correspond à des plages horaires spécifiques, comme des permanences* ». Ils avaient expliqué l'intérêt de la démarche : « *nous repérons certaines personnes et nous leur envoyons un message de prévention. [...] Ces maraudes sur internet permettent d'aller vers des publics différents, et notamment les étudiantes et étudiants qui se livrent à la prostitution pour raisons financières**. Sachant que cette jeune génération d'internautes est très présente sur les réseaux sociaux, le travail de l'association prend tout son sens puisque ces personnes ne se prostituent pas dans la rue*** ».

En Dordogne, SAFED – Ilot Femmes mène des activités de prévention auprès de publics **jeunes** sur les campus, les centres de formation d'apprentis (CFA) et les maisons familiales rurales (MFR). S'agissant plus spécifiquement de la prévention de l'entrée dans la prostitution, l'association explique intervenir dans le cadre de la politique de la ville, et plus précisément le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Enfin, concernant la réduction des risques, la Préfète de la Dordogne avait annoncé, dans le cadre de son *3e Plan départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)*, la chose suivante : « *En Dordogne, nous nous emploierons à créer des partenariats avec des associations telles que AIDES, le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), et les professionnel.le.s de santé afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées aux besoins des personnes prostituées de notre territoire* »[45]. SAFED - Ilot Femmes nous indique former « des acteurs du social et du médico-social ». Il serait intéressant de voir s'il s'agit là de ces partenaires, ou d'autres.

En termes de répercussions, SAFED – Ilot Femmes explique avoir reçu des demandes de rendez-vous sur l'accueil de jour suite aux informations fournies auprès des jeunes, et avoir effectué plusieurs communications téléphoniques pour des suivis (sociaux et psychologique)

[44] Site internet de l'association La CASE, Présentation du Dispositif Poppy : https://www.lacase.eu/poles-intervention/dispositif-prostitution-poppy

[45] Préfète de la Dordogne, *3e Plan départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019* (2017), http://www.dordogne.gouv.fr/content/download/24376/177309/file/Plan%20départemental%202017-2019.pdf, p. 23

suite à la médiatisation des informations ou l'information auprès des groupes de personnes. Cependant, la terminologie de « prostitution » n'est pas toujours acceptée par les bénéficiaires rencontrés. Il leur semble essentiel de continuer à informer, tout en diversifiant les publics.

En revanche, alors qu'ils avaient indiqué être engagés dans des mesures de prévention de la prostitution, le CIDFF de Charente-Maritime (17) et SOS Violences Conjugales (19) ne font état d'aucune activité en matière de prévention du recours à la prostitution (vis-à-vis des clients potentiels), de prévention de la pratique prostitutionnelle (entrée dans la prostitution) ou de réduction des risques relatifs à la prostitution - ayant tous deux répondu « non » à l'ensemble des questions 26 à 31.

COMMUNICATION SUR LES PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

Les éléments principaux concernant les parcours de sortie de la prostitution sont très bien résumés dans le Guide « *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution – Guide pratique à destination des professionnel.le.s* »[46] élaboré par le Préfet de la région Ile-de-France et publié en 2017, donc un extrait est proposé ci-après, pour rappel.

LE PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Ce parcours peut être proposé à toute personne majeure victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaite accéder à des alternatives et sortir de la prostitution.

Pour en bénéficier, la personne doit s'adresser à l'une des associations de son département qui aura été agréée à cet effet. Ces structures sont les seules habilitées à présenter les demandes individuelles d'engagement à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle placée sous l'autorité du Préfet.

Le projet d'engagement dans le parcours de sortie de la prostitution est élaboré par la personne avec l'association agréée qui évalue la situation et la présente à la commission. Cette dernière rend alors un avis au Préfet, qui autorise ou non l'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution.

L'entrée dans ce parcours permet à la personne de bénéficier :
- d'un accompagnement individualisé vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle par l'association agréée, en lien avec les autres acteurs du territoire,
- le cas échéant d'une autorisation provisoire de séjour de 6 mois renouvelables lui permettant d'exercer une activité professionnelle,
- d'une aide financière pour l'insertion sociale et professionnelle (AFIS), si elle n'est éligible à aucune autre allocation.

A l'issue des 6 mois, un nouveau passage en commission permet d'évaluer l'avancée de la situation de la personne. Après un nouvel avis de la commission, le Préfet peut reconduire ou interrompre le parcours, qui ne pourra excéder 24 mois au total.

La liste des associations agréées est susceptible d'évoluer. Renseignez-vous auprès de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de votre département (voir page Contacts utiles).

Figure 2: Extrait du Guide « Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution – Guide pratique à destination des professionnel.le.s » élaboré par le Préfet de la région Ile-de-France

[46] Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf, p. 21

La **communication** autour de ces parcours de sortie de la prostitution **n'est pas la même selon les organismes** :

- Le Mouvement Le Cri en Gironde les mentionne lors des réunions publiques, et prévoit de les mentionner lors des stages de sensibilisation à destination des personnes condamnées pour l'achat d'un acte sexuel.
- L'association SAFED – Ilot Femmes en Dordogne les mentionne dans ses flyers et en informe systématiquement les partenaires. Les parcours de sortie sont aussi évoqués a des personnes rencontrées dans le cadre de certaines violences.
- En Charente-Maritime, selon le CIDFF, une présentation des parcours de sortie de la prostitution a été réalisée en 2018 et 2019 auprès de : l'ensemble des partenaires présents dans les réseaux de violences intrafamiliales, les médecins aux urgences, et les centres de planification familiale.
- Enfin, en Corrèze, SOS Violences Conjugales parle des parcours de sortie de la prostitution sur ses flyers et sur son site internet[47]. L'association explique qu'elle va particulièrement donner cette information à des personnes repérées comme étant « à risque », comme par exemple : des personnes en situation de précarité sociale ou financière, des femmes étrangères en situation irrégulières, des jeunes femmes, des femmes victimes de violences conjugales déclarant être victimes de violences sexuelles.

ATTENTES ET BESOINS

A court et moyen terme, les organismes ont retranscrit les attentes suivantes vis-à-vis de leurs actions de prévention :

- **Plus d'ateliers et de formations lors desquels seraient proposés des outils**, **plus de rencontres et de synergies**, car cela *« favorise la connaissance des partenaires, facilite le partage d'information et la mise en relation en fonction des besoins identifiés »* (Mouvement Le Cri). Le véritable besoin, comme expliqué par SOS Violences Conjugales est de *« mailler un réseau sur le territoire, transmettre des outils pratiques et pertinents pour les acteurs de terrain »*
- **Plus de moyens financiers et humains** (SAFED – Ilot Femmes et CIDFF Charente-Maritime)
- **Une meilleure visibilité de la loi (et en particulier du dispositif de parcours de sortie)** auprès du grand public ; le CIDFF Charente-Maritime suggère à ce titre une **campagne de communication**.

[47] Site internet de l'association SOS Violences Conjugales : « Nos missions et services » : https://sosviolencesconjugalescorreze.jimdosite.com/nos-missions-et-services/

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES *EN SITUATION* DE PROSTITUTION

Un seul organisme a déclaré ne pas rencontrer ni accompagner directement de personnes en situation de prostitution : Le Mouvement le Cri à Bordeaux (33).

PRISE DE CONTACT

Pour les autres, **la prise de contact se fait majoritairement suite à une recommandation d'un autre organisme ou d'une autre personne**.

Plusieurs autres points importants peuvent être relevés dans les réponses :

- **6 organismes** ont déclaré entrer en contact avec des personnes en situation de prostitution grâce à leur **service d'accueil de jour** : SOS Violences Conjugales (19), le Comité d'Accueil Creusois (23), SAFED-Ilot Femmes (24), le Dispositif Poppy de l'association La CASE (33), le Pôle Prostitution du CEID (33) et le Centre Saint Vincent de Paul (47).
- **3 organismes** ont déclaré entrer en contact avec des personnes en situation de prostitution lors de **maraudes effectuées dans la rue :** le Dispositif POPPY de La CASE (33), le Pôle Prostitution du CEID (33) et le Centre Saint Vincent de Paul (47).
- Comme expliqué précédemment, le Dispositif Poppy de l'association La CASE (33) entre aussi en contact avec les personnes en situation de prostitution via **internet,** dans le cadre de ses « tournées virtuelles »

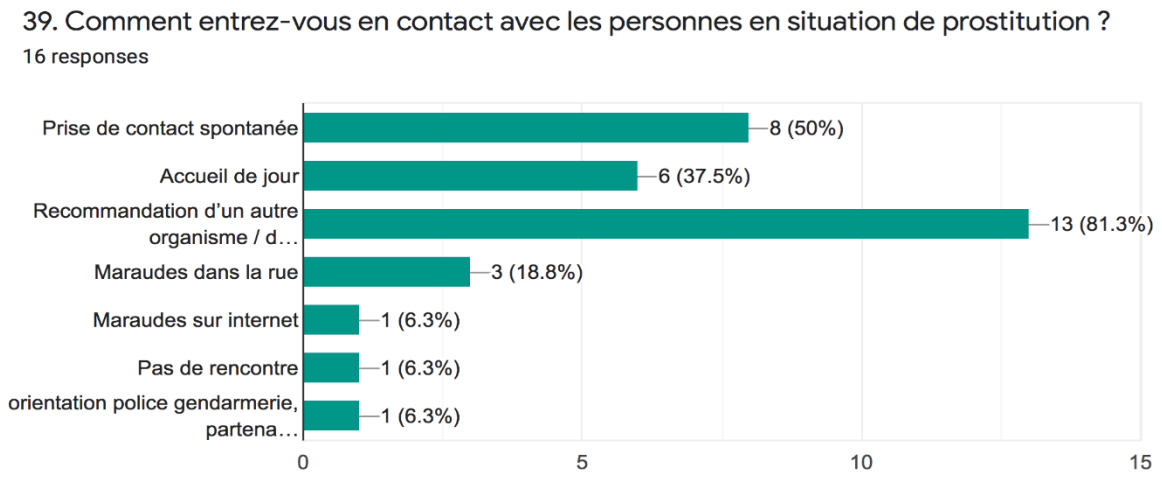

Figure 3 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 39)

NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES

Concernant le nombre de personnes en situation de prostitution effectivement rencontrées au cours des 12 derniers mois, **la grande majorité (11 sur 16) a rencontré moins de 10 personnes au cours de l'année passée**. Deux organismes se distinguent, en Gironde : Le Pôle Prostitution du CEID, qui déclare avoir rencontré 300 personnes, et le Dispositif POPPY de La CASE, qui déclare en avoir rencontrées 484.

Nom de l'organisme	Nombre de personnes en situation de prostitution rencontrées (12 derniers mois)
Mouvement Le Cri (33)	0
AEM (40)	1
Comité d'Accueil Creusois (23)	3
SOS Violences Conjugales (19)	4
CIDFF de Charente (16)	4
OGFA (64)	4
France Victimes 79 (79)	5
Centre Saint Vincent de Paul (47)	5
CIDFF de la Charente-Maritime (17)	6
Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) (87)	6
Sauvegarde (47)	7
CIDFF de la Vienne (86)	15
SAFED Ilot Femmes (24)	20
Association RUELLE (33)	40
Pôle-prostitution du CEID (33)	300
Dispositif Poppy de l'association La CASE (33)	484

PRINCIPAUX BESOINS

Concernant les besoins de ces personnes en situation de prostitution, le fait de « **trouver un hébergement »** et de **« régulariser leur présence sur le territoire français »** ont été cités comme prioritaires (ces deux propositions ont été désignées comme « choix n°1 » par huit organismes), suivi de très près par le fait de **« travailler sur l'estime de soi et le rapport au corps »** (sept organismes ont désigné cet aspect comme « choix n°1 ») et de **« bénéficier de soins médicaux »** (six organismes ont désigné cet aspect comme « choix n°1 »).

Dans la pratique, l'accompagnement proposé par les différents organismes semble être en accord avec de tels besoins. En effet, à la question « avez-vous accompagné une ou des personnes(s) en situation de prostitution pour… », la réponse **« les aider à regagner confiance en elle(s) »** a été sélectionnée comme le premier choix pour 10 d'entre eux. Suivent de très **près « trouver un logement »** et **« effectuer une demande de titre de séjour »** (ces deux propositions ont été désignées comme « choix n°1 » par neuf organismes) et **« aller à l'hôpital / voir un professionnel de santé »** (huit organismes ont désigné cet aspect comme « choix n°1 »).

PISTES D'AMELIORATION

Concernant les aspects à améliorer concernant la prise en charge, et ce tous départements confondus, **« la régularisation des personnes étrangères »** (huit réponses), **« le logement »** (sept réponses) et **« la mise en sécurité »** (sept réponses également) sont cités comme prioritaires.

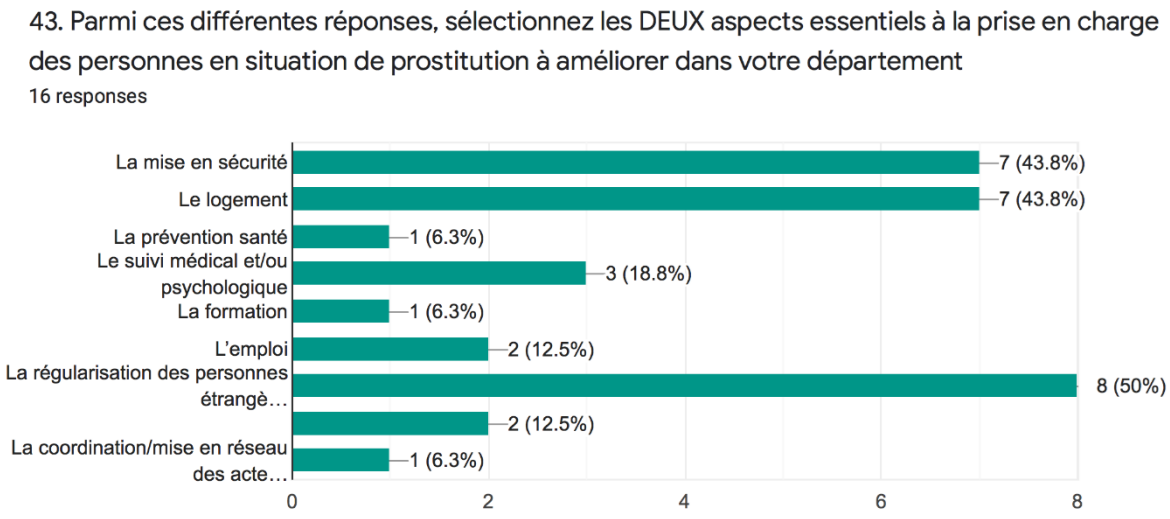

Figure 4 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 43)

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES *SOUHAITANT SORTIR* DE LA PROSTITUTION

PERCEPTION DU DISPOSITIF

Le dispositif de parcours de sortie de la prostitution semble plutôt bien perçu par les organismes interrogés, **puisque la moitié le considère comme un « outil utile »** (huit réponses sur 16) et trois organismes l'envisagent comme un « outil complémentaire » : Le Mouvement Le Cri et le Pôle Prostitution du CEID en Gironde et France Victimes 79 dans les Deux-Sèvres.

En revanche, la portée de ce dispositif est parfois considérée comme limitée (il constitue un « dispositif pour les personnes étrangères » pour le Comité d'Accueil Creusois dans la Creuse, SOS Violences Conjugales en Corrèze et le CIDFF de Charente) ; et deux organismes, tous deux situés en Gironde, l'envisagent comme un « derniers recours » : Le Dispositif Poppy de l'association La CASE et l'association RUELLE.

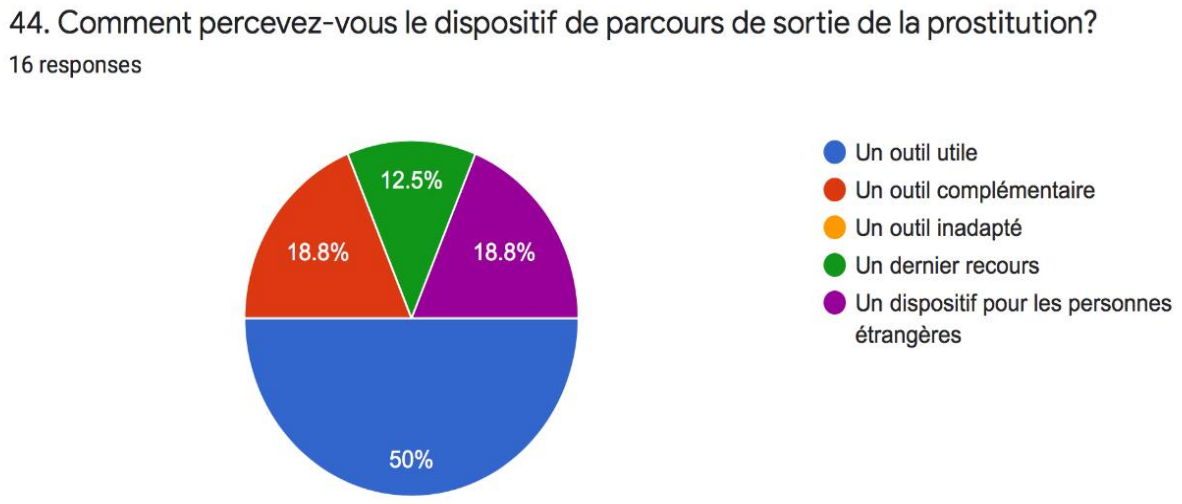

Figure 5 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 44)

ASPECTS PRATIQUES

♦ (Tentative d') organisation des ressources humaines

Un seul organisme a déclaré ne pas intervenir directement dans l'accompagnement de personnes souhaitant bénéficier d'un parcours de sortie de la prostitution : Le Mouvement le Cri à Bordeaux (33) – qui, comme expliqué dans la section précédente, ne rencontre pas non plus de personnes *en situation de* prostitution.

Les 15 autres organismes interrogés ont déclaré être engagés sur de telles activités.

Pour 13 d'entre eux, cela donne lieu à un accompagnement renforcé qui, semble-t-il, porte sur l'ensemble des aspects liés au parcours de sortie : accompagnement social, administratif, éducatif (le CIDFF de la Vienne mentionne ainsi des « cours de français »), mais qui implique surtout **un suivi soutenu dans le temps, par le biais de rencontres régulières.**

Par ailleurs, huit de ces 13 organismes attestent de l'existence, en leurs seins, d'une équipe *spécifique* dédiée à l'accompagnement des parcours de sortie (voir tableau ci-après) :

Nom de l'organisme	Composition de son équipe *spécifique* dédiée à l'accompagnement des parcours de sortie
CIDFF de Charente-Maritime (17)	- Pour l'accueil et l'étude des situations : 1 juriste en droit des étrangers, la Direction, 1 interprète si besoin - Pour la présentation des situations à la Commission départementale : la Direction - Pour l'accompagnement et le suivi dans le parcours de suivi : 1 conseillère à l'emploi et 1 psychologue en interne ; 1 travailleur social en externe. Le CIDFF de Charente-Maritime a par ailleurs déclaré vouloir engager une personne pour assurer la coordination de l'ensemble des professionnel-le-s qui travaillent sur ces questions.
Comité d'Accueil Creusois (23)	- 2 salariées qui travaillent en binôme depuis l'obtention de l'agrément en février 2019
SAFED Ilot Femmes (24)	- 1 travailleur social référent de parcours - 1 psychologue clinicienne
Pôle-prostitution du CEID (33)	- 1 assistante sociale en charge de l'accompagnement - 1 travailleur social - 1 juriste - 1 socio-esthéticienne - 1 coordinatrice.
AEM (40)	- 1 travailleur social - 1 psychologue (Et ce depuis 2017)
Sauvegarde (47)	- Des personnes formées
OGFA (64)	Mise en place début 2019, l'équipe était de deux personnes formées au dispositif. Aujourd'hui, l'OGFA a une personne référente – vers laquelle sont parfois orientées des personnes accompagnées par d'autres collègues pour des questions liées à l'asile.
Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) (87)	- 2 travailleurs sociaux (dont le temps n'est pas exclusivement dédié à ces missions mais adossé à des fonctions en CHRS)

Le CIDFF de Charente (16), qui a déclaré ne pas avoir d'équipe spécifique dédiée à l'accompagnement des parcours de sortie, a pourtant dû mettre en place une certaine forme de coordination, comme en atteste le témoignage de la Conseillère Emploi ayant répondu au questionnaire : « *Officiellement, je suis la seule à accueillir les personnes (à la marge, la Directrice accueille aussi avec moi les personnes d'origine étrangères). Mais je m'appuie aussi sur l'équipe juridique pour des questions de ce type quand c'est possible. J'oriente également vers le point d'écoute psychologique. Vu la pluralité des services de notre CIDFF, il n'est pas rare de pouvoir faire bénéficier de la pluralité des services pour favoriser la prise ne charge des personnes quand c'est possible et ou utile.* »

France Victimes 79, qui n'a pas non plus d'équipe dédiée, apporte à ce titre une précision intéressante : « *La durée du parcours, bien que renouvelable, est courte, aussi* ***l'investissement des professionnels et du bénéficiaire sont primordiaux*** ».

♦ Type d'accompagnement proposé

Qu'ils disposent ou non d'une équipe dédiée, les 15 organismes engagés dans des activités de parcours de sortie proposent le plus souvent un accompagnement **administratif** (14 réponses), ainsi qu'accompagnement **juridique** (13 réponses), **psycho-social** (13 réponses également), et à la **réinsertion professionnelle** (11 réponses).

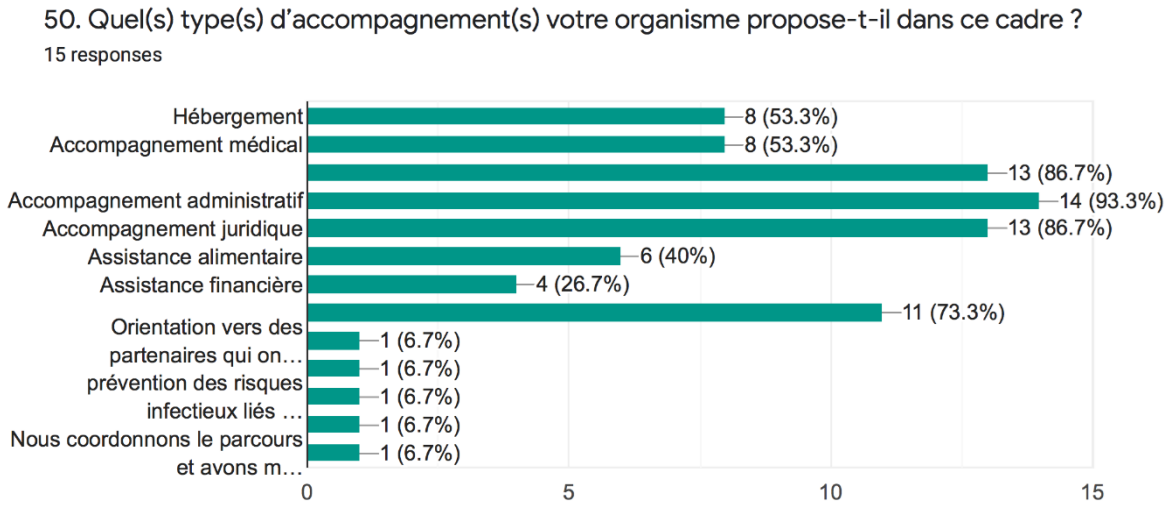

Figure 6 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 50)

PARTENARIATS

Pour ce faire, **les organismes travaillent souvent en étroite collaboration avec des partenaires**. Pour une approche plus synthétique, il a été choisi de présenter ces éléments sous la forme d'un tableau, ci-après. Plus de détails pourront être retrouvés dans les fiches d'identité individuelles de chaque organisme.

Nom de l'organisme	Type(s) d'accompagnement proposé(s)	Partenaires éventuels
CIDFF de Charente (16)	Accompagnement à la réinsertion professionnelle	Concernant les parcours de sortie, un partenariat a été mis en place avec le Territoire social de l'Angoumois qui assure le suivi social, administratif et le relais avec les acteurs de la santé. Néanmoins, le CIDFF travaille à la dynamique de l'insertion professionnelle. *Autres partenaires : Maison de la Santé, CAF, La PASS, le CCAS, LOGELIA*.
CIDFF de Charente-Maritime (17)	Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	*Non indiqué*
SOS Violences Conjugales (19)	Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement socio-éducatif.	Partenaires : - SIAO/115 de Corrèze, - équipe mobile santé précarité du CH de Brive, - Permanence d'accès aux soins du CH de Tulle, - Missions Locales, - CCAS, - CIDFF, - ARAVIC France Victimes, - associations caritatives, - Entr'Aide Sida, - Centre de Planification Familiale, - CMP…
Comité d'Accueil Creusois (23)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire ; Assistance financière ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Partenaires : - CIDFF - Association Réinsertion Délinquants Aide aux Victimes (ARAVIC) - Centre Médico-Psychologique (CMP) adulte - Hôpital
SAFED - Ilot Femmes (24)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance financière ;	Partenaires : - Conseil départemental - Associations - Hôpitaux - Aide aux victimes - CIDFF

	Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	
Pôle Prostitution du CEID (33)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire ; Assistance financière ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle ; Prévention des risques infectieux liés à la pratique de la prostitution, tests de dépistage du VIH ; Travail sur le corps : estimation de soi, conseils en image, Communication Non Verbale (CNV)	TEH et juridique : Dispositif National d'Ac.Sé, enquêtes portées par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la TEH et l' ONDRP (Observatoire National de la délinquance et des réponses pénales) Service de Séjour des étrangers de la Préfecture de la Gironde, Brigade de Proxénétisme, Service de l'asile, avocats du droit commun, avocats de l'IDE à Bordeaux et de la CNDA à Paris, OFPRA, CNDA, PADA, CADAS, le foyer de Yolanda à Paris (hébergement), association Ruelle. Médicaux : les médecins généralistes référents, spécialistes, CHU de Bordeaux, service de maternité en particulier, Pass St André, CACIS, CEID addiction. Santé mentale : EMPP, CMP, psychiatre du CEID. VIH : GAPS, COREVIH d'Aquitaine, CEGGID, Hébergement_: Diaconat de Bordeaux, OFII (places en CADA), SIAO, Foyers: Leydet et Tregey, Halte de nuit, Samu social, 115, les PRADAH, DDCS. Social : restau du cœur, restau du cœur bébé, secours populaire, secours catholique, MDSI, CCAS, Médecins du Monde, le Girofard (LGBTI), AIDES, Banque alimentaire, CAF, CPAM, promo-femmes. Prostitution : le dispositif Poppy, le mouvement du CRI, Mairies de Bordeaux et Bègles, le Bus de femmes à Paris, Cabiria à Lyon, Griselidis à Toulouse, Amicales du Nid, STRASS. Interprétariat : Intermed Gironde

Dispositif Poppy de l'association La CASE (33)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire.	Début 2019, un partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) a permis au Dispositif Poppy d'ouvrir au public une permanence psychiatrique hebdomadaire (rattachée à l'EMPP). De la même façon, l'Association du Lien Interculturel Familial et Social (ALIFS) intervient toutes les deux semaines sur une permanence juridique à Poppy depuis février 2019. Par ailleurs, pour les aspects assistance financière et accompagnement à la réinsertion, ils orientent vers des partenaires (respectivement : CCAS et Pôle Emploi)
Association RUELLE (33)	Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	*Non indiqué*
AEM (40)	Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique.	Partenaires : - Association d'aide aux victimes - CIDFF - CHRS
Centre Saint Vincent de Paul (47)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire ; Assistance financière ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Partenaires : - Association Sauvegarde
Sauvegarde (47)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Partenaires : - CHRS CEHRESO - CHRS Saint Vincent de Paul
OGFA (64)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Partenaires : - Partenaires médico-psychologiques (PASS Générale, PASS psy, service périnatalité Centre Hospitalier des Pyrénées) - Insertion professionnelle (Pôle emploi ou la Mission locale) - Centre Social de la Pépinière - CCAS de Jurançon

		- Service de périnatalité au Centre Hospitalier des Pyrénées.
France Victimes 79 (79)	Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique.	Pour l'assistance juridique, l'organisme travaille avec le Fonds de Garantie. Pour couvrir les autres champs pour lesquels ils ne sont pas opérant en raison de leur fonctionnement, ils comptent sur des partenaires (CHRS, AS de secteur, 115, avocats, bailleurs sociaux, Pôle Emploi, CADA...)
CIDFF de la Vienne (86)	Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Partenaires : - Pôle Emploi - Association AIDES - Association Les Ami.e.s Des Femmes de la Libération - Médecins du Monde (MDM) - Le Toit du Monde - La Croix Rouge - AUDACIA - Structures insertions économiques de Poitiers
Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) (87)	Hébergement ; Accompagnement médical ; Accompagnement psycho-social ; Accompagnement administratif ; Accompagnement juridique ; Assistance alimentaire ; Accompagnement à la réinsertion professionnelle.	Outre les acteurs locaux traditionnels, de nouveaux liens de coopération ont été créés (voir détails[48]) : - Le service des étrangers de la Préfecture de Limoges - L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) - L'Association d'Accompagnement Social et Psychologique (AASP) Passeport Travail

[48] Détail de la réponse de l'ARSL :
- Concernant le **service des étrangers de la Préfecture de Limoges** : *« La réactivité dans la délivrance des APS est ainsi facilitée par le responsable de ce service. Il en ressort une facilitation de la mise en œuvre des différentes démarches : inscription à Pôle Emploi, ouverture des droits CMU, AFIS, etc »*
- Concernant l'**EMPP** : *« Ce service de soins permet une prise en charge psychiatrique afin de travailler autour des différents traumatismes, également un apprentissage vers une autonomie à la santé ».*
- Concernant l'**AASP Passeport Travail** : *« Association d'accompagnement à l'insertion professionnelle en direction des bénéficiaires de minima sociaux, qui travaille également sur les freins à l'insertion professionnelle, notamment par des entretiens avec des psychologues et des temps collectifs. L'AASP permet de faire un lien rapide et efficient avec le monde du travail : outre l'accompagnement psychologique, AASP propose un accompagnement par un Conseiller d'Insertion Professionnelle et la mise en lien avec partenaires de l'insertion professionnelle (PLIE, Pôle Emploi, Mission Locale, Chantiers d'insertion, crèche, Cultura Alpha, etc.). »*

PRATIQUES LES PLUS EFFICACES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Dans la pratique, ce sont **12 organismes sur ces 15** qui ont pour l'instant accompagné des personnes voulant bénéficier de parcours de sortie de la prostitution. Ici encore, pour une approche plus synthétique, il a été choisi de présenter leurs réponses sous la forme d'un tableau, ci-après :

Nom de l'organisme	Caractéristiques des parcours	Pratiques les plus efficaces	Difficultés rencontrées
CIDFF de Charente (16)	*« Les personnes en question ont été orientées par une autre association qui diagnostique la possibilité d'entrée dans un parcours de sortie de prostitution.* *Elles viennent en rendez-vous physique, ce sont des femmes jeunes (max. 36 ans) d'origine nigériane principalement. Elles sont victimes d'un réseau et ont connu la rue. »*	*« Conseiller à ces personnes de **déposer plainte** : même si ce n'est pas obligatoire, cela renforce la crédibilité pour entrer dans le parcours de sortie et cela permet de lancer une enquête contre le réseau ».*	***« La barrière de la langue** : risque que les entretiens menés en anglais soient source d'incompréhension/ mauvaise compréhension ; difficulté d'expliquer à la personne, dans une langue qu'elle ne maitrise pas, ses droits et devoirs dans le parcours de sortie de la prostitution ; il faut aussi les accompagner à **s'acculturer au système français »**.*
CIDFF de Charente-Maritime (17)	*« Les prises de contact ont été à la fois physiques et par téléphone. Il s'agit de femmes, de 25 à 35 ans, d'origine étrangère (Brésil, Nigéria, Roumanie) ou française ».*	*- **« La coordination** de l'ensemble des accompagnements, le travail en concertation et en équipe sont importants.* *- Il est aussi crucial d'organiser des **réunions de synthèse avec les partenaires** externes et/ou qui interviennent ponctuellement ou régulièrement auprès des personnes.* *- **L'implication des institutions** pour travailler dans la bonne temporalité (délai d'instruction, obtention des aides, déblocage du*	*- « La prostitution est encore un sujet très tabou et les idées reçues sont nombreuses. Il est important de déconstruire des représentations ».* *– Autres difficultés : **le délai d'instruction, les moyens alloués, la méconnaissance des acteurs du parcours – tout ceci demande beaucoup de pédagogie et de psycho-éducation sur le sujet**. »*

		logement...) est aussi essentielle. *- Par ailleurs,* ***le parcours doit protéger. »***	
SOS Violences Conjugales (19)	*« Il y a eu une orientation par un partenaire du secteur social. Il s'agit d'une femme en situation irrégulière sans enfant, sans logement, qui a exercé la prostitution dans un logement privé au cours de son parcours d'exil vers la France. La constitution du dossier de demande d'engagement a duré plusieurs mois. Il y a eu une demande d'examen de ce dernier à la Commission départementale d'installation, qui a été refusé par la Préfecture, et pas de nouvelle Commission réalisée depuis. »*	***-****« L'accompagnement* ***socio- éducatif*** ***-****L'accompagnement vers le* ***soin »***	***-« La posture politique*** *de la Préfecture »*
Comité d'Accueil Creusois (23)	*« Deux femmes sont actuellement concernées : une femme congolaise (RDC) de 35 ans et une guinéenne de 31 ans - toutes deux mères de famille et victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Elles voulaient sortir de la prostitution et s'insérer dans la vie creusoise. Elles sont très actives dans des associations caritatives, et souhaitaient se former et travailler. Ces deux femmes étaient toutes deux en OQTF. Les dossiers ne sont pas parvenus jusqu'à la Commission. Il*	*- «* ***Le temps*** *-* ***Le travail sur la confiance*** *entre le travailleur social et la personne accompagnée* *- L'aide d'un* ***psychologue spécialisé*** *sur les questions liées aux psychotraumatismes »*	*- « La difficulté à traiter des dossiers lorsque les personnes sont en* ***OQTF (obligation de quitter le territoire français) »***

	n'y a jamais eu de Commission. »		
SAFED Ilot Femmes (24)	*« La prise de contact a été physique. Il s'agit d'une jeune femme africaine sans papiers, arrivée sur un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et sur le territoire par l'intermédiaire d'un réseau de prostitution. Elle souffre de sévères addictions, et a des tendances suicidaires. Il y a eu un suivi au préalable pendant six mois avant de présenter son dossier en Commission : l'avis est très favorable. »*	*- « Importance d'un* ***accompagnement social multi-axial soutenu*** *- Ainsi que d'un* ***accompagnement psychologique »***	*- « **L'administration** pour les papiers (stigmatisant) »*
Dispositif Poppy de l'association La CASE (33)	*« Un accompagnement en est cours. La prise de contact a été physique. Il s'agit d'une jeune femme d'origine étrangère, sans enfant, rencontrée lors de maraudes de rue il y a plusieurs mois. Son dossier a été présenté à la Commission pour entrer dans le dispositif de sortie de la prostitution. »*	*- « **Présence régulière** et accompagnement de l'équipe* *- Renforcement de* ***l'estime de soi*** *- La* ***pluridisciplinarité des professionnels »***	*-« Le **caractère incertain de la poursuite du dispositif** de sortie selon la décision de la Commission de renouveler ou pas un parcours.* *- La* ***barrière de la langue*** *- **Les conséquences des psycho-traumatismes subis*** *- **Le montant de l'allocation** qui ne facilite pas l'accès au logement et au quotidien de vie »*
Pôle Prostitution du CEID (33)	*« La prise de contact a été physique, il s'agit de jeunes femmes originaires d'Afrique subsaharienne anglophone, sans papiers ou régularisées mais ayant besoin de l'Aide Financière à l'Insertion Sociale et Professionnelle (AFIS) pour avoir une ressource (- 25 ans) »*	*- « La création du* ***lien*** *- Le* ***développement du pouvoir d'agir*** *- **L'accompagnement de proximité** qui tient compte du temps des personnes et des aléas de leur vécu »*	*- « Seulement* ***deux commissions annuelles*** *- Le pouvoir discrétionnaire des préfectures qui a pour conséquence une* ***application de la loi qui n'est pas homogène dans les départements*** ***- Le critère exigeant d'avoir arrêté de se***

			prostituer depuis 2 ou 3 ans et pas plus *- Le **manque de formation** des membres de la Commission sur la réalité de l'exploitation sexuelle et de la traite des personnes* *- **La non prise en compte du monde réel de l'exploitation sexuelle** (des personnes ont pu être proxénètes à un moment pour pouvoir payer leur dette, ont été condamnées et purgé leur peine et envisagent d'avoir un travail "normal ". On ne devrait pas être dans la double peine) »*
Centre Saint Vincent de Paul (47)	*« Il y a eu un accueil après un refus de régularisation de séjour en lien avec la Déléguée départementale aux Droits des Femmes »*	*- « Le **partenariat »***	*- « **Le délai de réponse pour la régularisation du séjour*** *- La difficulté avec les **ambassades pour les démarches administratives »***
Sauvegarde (47)	*« La prise de contact a été physique. Il s'agit d'une nigériane, enrôlée dans un réseau par un proxénète. Il y a eu préparation et présentation du dossier à la Commission départementale »*	*- « Les **rendez-vous réguliers** avec les personnes concernées »*	*- « La **barrière de la langue** »*

OGFA (64)	Non précisé	*- « Il est important d'établir un **lien de confiance** (sens de l'écoute, accueil, confidentialité) : La pratique est difficile mais une fois établie, elle est efficace »*	*- « Les femmes entrant dans le dispositif ont souvent un **enfant en bas âge** né à la suite du parcours de prostitution, et qu'il est impossible de mettre en crèche afin de pouvoir s'insérer professionnellement. Ce sont souvent des **femmes isolées, qui manquent de moyens** financiers, et n'obtiennent donc pas de place en crèche »*
CIDFF de la Vienne (86)	*« La prise de contact a été physique. Il s'agit de femmes, jeunes et moins jeunes, nigérianes et sans papiers car leurs demandes d'asile ont été rejetées, qui font l'objet d'une OQTF, et sont dans la rue depuis plusieurs années. Elles appartiennent à un réseau de traite. Souvent, elles ont payé leurs dettes et/ou ont moins besoin d'envoyer de l'argent à leur pays, d'origine, sont fatiguées de leur travail, ont rencontré des associations dans des maraudes.* *Il y a eu une première Commission pour la mise en place, puis 2 autres avec **actuellement 9 femmes entrées dans des parcours de sortie**. »*	*- « L'accompagnement dans **l'apprentissage du français*** *- **L'accompagnement juridique*** *- L'accompagnement à **l'accès aux droits** (banque, Pôle Emploi, Santé...) »*	*- « **Pas de cours de français réguliers*** *- Ni **d'hébergement** pérenne* *- **L'obtention des papiers** pour l'entrée dans le parcours est difficile* *- La question de l'**aide** lorsqu'il y a des **enfants** est importante également »*

Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) (87)	*« Ce sont des orientations, souvent effectuées par :* *- Les services de Police* *- L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)* *- Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) de l'ARSL* *- Le(s) CADA* *- Le dispositif national Ac.Sé* *- Le CIDFF* *Depuis 2017,* ***les quatre dossiers présentés à la Commission ont tous reçu un avis favorable*** *»*	*« - Le* ***partenariat*** *- Le* ***travail en réseau****.* *En effet,* ***cette problématique exige un important travail de coopération et d'acculturation mutuelle*** *».*	*- «* ***La diversité des services à l'origine des orientations****, qui ne permet pas toujours de recueillir des éléments d'évaluation suffisamment fins et fiables sur la situation des personnes[49].* *-Insertion professionnelle :* ***une difficulté de nature réglementaire empêchant l'inscription des personnes bénéficiaires à Pôle Emploi*** *(voir détails plus loin dans la suite du rapport)* *-Administratif : l'Autorisation Provisoire de Séjour (****APS****) permet d'ouvrir des premiers droits, mais il y a des* ***limites****[50]* *- Hébergement : Il n'y a à ce jour* ***aucun financement dédié à des places d'hébergement pour les personnes intégrant un parcours de sortie de la prostitution.***

[49] Détail de la réponse de l'ARSL : *« La diversité des services à l'origine des orientations ne permet pas toujours de recueillir des éléments d'évaluation suffisamment fins et fiables sur la situation des personnes.* ***Pourtant, l'évaluation sociale constitue la pierre angulaire du suivi des parcours****. Ainsi, les deux travailleurs sociaux affectés à ces missions sont confrontés à une diversité de pratiques qui est fonction :*

Du temps dont dispose le « prescripteur » pour réaliser les évaluations,
De la connaissance que le « prescripteur » a de la situation, en fonction de ses missions et de son organisation,
De sa connaissance de cette problématique.

Cette diversité de pratiques évaluatives n'est évidemment pas sans incidence sur la suite du processus. Dès lors, les professionnels de l'ARSL ont à conduire un important travail d'investigation. Cette évaluation vise plusieurs objectifs et se déroule dans le cadre de quatre entretiens d'environ 1 heure chacun. ***La qualité de l'évaluation est un élément primordial puisqu'elle conditionne la poursuite du processus d'entrée dans le parcours*** *».*

[50] Détail de la réponse de l'ARSL : « *Par exemple, l'APS permet uniquement d'obtenir un numéro de sécurité sociale provisoire, ce qui reste un facteur bloquant pour certains organismes ou employeurs. De ce même fait, les personnes ne peuvent obtenir une carte vitale* »

			*- Insuffisance des **ressources humaines** dédiées[51] »*

L'analyse de ces réponses permet de mettre en lumière plusieurs éléments importants pouvant influencer une mise en œuvre effective (ou non) d'un parcours de sortie.

♦ La mise à disposition de ressources humaines

Comme expliqué précédemment, tous les organismes n'ont pas forcément une équipe dédiée pour travailler sur les questions liées à la prostitution, et encore moins sur les dossiers spécifiques des parcours de sortie. Cela semble pourtant nécessaire, comme l'a développé le CIDFF de Charente-Maritime (17), car **les activités liées au parcours de sortie de la prostitution sont nombreuses et prennent du temps** : « *Présentation et information à des prescripteurs potentiels, accueil du public et entretien pour le montage du dossier à présenter en Commission, interprétariat nécessaire dans de nombreuses situations, démarches administratives importantes [...]* ». Ils s'interrogent donc : « *Quels moyens pour que nous puissions recruter au moins un mi-temps pour déployer les taches nécessaires à la réussite d'un tel projet ? [...]* ***Nous ne pouvons pas pratiquer seulement le redéploiement sur les salarié-e-s présent-e-s et largement impliquées sur d'autres missions*** *[...] Il faut nous donner les moyens de travailler en ayant un temps de travail réellement dédié à ce dossier* ».

♦ La connaissance, l'expertise et la mise en réseau

D'une façon générale, le problème de la **méconnaissance de la loi** a été mentionné à plusieurs reprises, comme l'explique le CIDFF de la Charente-Maritime : « *Certains acteurs tels que Police, gendarmerie, CAF, etc., ne connaissent pas les parcours de sortie de la prostitution* ».

Par ailleurs, la **formation des équipes, le travail en réseau, l'établissement de partenariats solides, et la bonne coordination entre tous**, apparaissent comme étant des éléments cruciaux également. Ce point est notamment ressorti lors d'un rendez-vous entre la FR-CIDFFNA et le CIDFF de la Vienne le 22 janvier 2020[52]. Selon eux, **le fait que l'accompagnement social des personnes ne soit pas « le cœur du métier du CIDFF » constitue un problème majeur**. Car dans le cadre des parcours de sortie de la prostitution, c'est bien de cela que les bénéficiaires ont réellement besoin.

Ils sont donc revenus sur la **nécessité de formation du personnel**, notamment pour leur permettre d'aborder la question des parcours de sortie de prostitution avec des publics autres quand il y a « suspicion » de prostitution. Ils s'interrogent aussi sur la façon de mieux impliquer les salarié.es dans la prise en charge : apparemment peu ou pas informé.es sur

[51] Détail de la réponse de l'ARSL : *« Aujourd'hui, ces missions sont financées à hauteur de 0.07 ETP d'un poste de moniteur éducateur, équivalant à un peu plus de 2 heures mensuelles.* ***A l'évidence, ces ressources sont très largement insuffisantes et ne permettraient pas un travail de qualité si les postes des deux travailleurs sociaux n'étaient pas adossés au CHRS***.

[52] Les propos qui suivent ont été recueillis par Claire VEYRIRAS, Coordinatrice du FR-CIDFFNA lors d'un rendez-vous avec le CIDFF de la Vienne le 22 janvier 2020.

les « risques », les salarié.es parlent de la peur des « macs », et ce sont en réalité les bénévoles qui font avancer de telles actions de prise en charge.

Le CIDFF de la Vienne a expliqué avoir **essayé de « compenser » avec de très nombreux partenariats** (tel que mentionné dans leurs réponses aux questions 44 à 55). **Malgré tout, ils se posent aujourd'hui la question d'arrêter.**

♦ L'hébergement

Un autre point à ne pas négliger selon l'ARSL est **l'hébergement**, qui « *peut s'avérer fondamental et constituer le préalable à tout processus d'accompagnement et de sortie de la prostitution* ».

En effet, selon le CIDFF de la Vienne, « *il n'y a pas d'entrée dans le parcours quand il n'y a pas d'hébergement, donc l'attente des femmes ayant arrêté leur travail est très forte, car pas de ressources ni d'hébergement au 115*. »

L'association RUELLE a d'ailleurs insisté sur l'importance pour les personnes engagées dans des parcours de sortie de « *pouvoir accéder à un logement qui soit **non-communautaire »***.

♦ L'établissement d'une relation de confiance

Il semble aussi essentiel d'établir **une relation de confiance réelle** entre la personne bénéficiaire et ceux qui la soutiennent. Il est à ce titre important de prendre en considération **la singularité de la personne**, son parcours, son vécu, les éventuels **traumatismes** qu'elle a subis, et sa capacité à les **surmonter**. Comme l'expliquait Anne-Marie PICHON lors du colloque de décembre 2017 (elle travaillait à l'époque pour IPPO, elle est aujourd'hui la Coordinatrice du Pôle Prostitution du CEID) : « *Là où l'assignation à la seule place de victime nourrit un regard discriminant, l'accompagnement d'une personne dans toute son histoire lui permet de s'inscrire comme sujet - comme actrice - de son parcours »*[53].

Il est aussi crucial de suivre de façon **régulière et sur la durée** les efforts fournis et les avancées réalisées.

♦ Les enjeux de la langue

Les **difficultés liées à la barrière de la langue** ont par ailleurs aussi été mentionnées à plusieurs reprises et sont à prendre en considération.

Cela peut poser un problème lors de l'accompagnement en soit, afin de bien expliquer à la personne accompagnée ce dans quoi elle s'engage ; la présence systématique d'interprètes serait donc fortement conseillée. C'est aussi valable concernant l'insertion durable de la personne dans la sphère socio-professionnelle par la suite.

Concernant les organismes ayant indiqué ne pas avoir accompagné de parcours de sortie :

---

[53] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

- L'Association RUELLE (33) a souligné des difficultés liées à l'effectivité du droit, et à la longueur des réponses administratives, alors que le temps entre deux Commissions est pourtant très court (six mois).
- France Victimes 79 (79) a précisé que les parcours de sortie *n'étaient « pas encore à l'œuvre à proprement parler »,* puisqu'ils n'ont reçu l'agrément que très récemment (en mai 2019).

FOCUS SUR LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

♦ Attentes initiales

Les termes « bienveillance », « confidentialité », « transparence », sont apparus dans les réponses des organismes lorsqu'ils ont été interrogés sur leurs attentes initiales vis-à-vis des Commissions départementales. La prise en compte du caractère « individuel » de chaque cas et du point de vue de la personne accompagnée elle-même, ses attentes réelles, ses demandes, ont été avancés comme des éléments centraux (et mentionnés à sept reprises).

Les organismes interrogés avaient pour la plupart l'espoir que la Commission départementale puisse **faciliter des échanges plus pertinents** entre les différents acteurs impliqués dans les parcours de sortie, et **améliorer la « coordination » et les « synergies »** entre eux afin de pouvoir aboutir à des « **solutions communes** ». Ceci étant particulièrement vrai concernant les liens entre les acteurs de *terrain* et *institutionnels*. De tels aspects ont été mentionnés à six reprises.

Lié à cela, les organismes semblaient compter sur leur Commission départementale pour « **être source de leviers** » et agir sur des aspects concrets où leur capacité et marge de manœuvre se voient limitées. Les structures se sentent en effet éloignées de la possibilité d'améliorer la qualité de vie des personnes dont les dossiers leurs sont présentés : protection et mise à l'abris des victimes ou obtention d'un logement par exemple (ces points ont été mentionnés à cinq reprises).

♦ Évaluation

Actuellement, leurs évaluations du fonctionnement des Commissions pour la validation des parcours sont - pour ceux qui se sont prononcés - mitigées :

- **Neuf organismes ont des avis qui semblent plutôt *positifs*** : quatre d'entre eux ont répondu « très bon » et cinq ont répondu « bon » à la question « Comment estimez-vous aujourd'hui le fonctionnement de la Commission pour la validation des parcours ? ». Cependant, le CIDFF de la Charente, qui est l'un de ceux à avoir répondu « bon », nuance son propos : *« Il est compliqué de dire que ce n'est pas un bon fonctionnement puisqu'en règle générale, le quorum des instances qui doivent y siéger est atteint et que nous n'avons pas encore rencontré de refus. Mais il est important de préciser que cela dépend aussi des personnes présentes, de leurs représentations et ou de leur degré d'expertise ou leur sensibilité à l'égard des femmes migrantes victimes de violences sexuelles... »*

- **Trois autres ont des avis plutôt *négatifs*** : Deux organismes considèrent que le fonctionnement est « mauvais » (SOS Violences Conjugales en Corrèze et le Pôle

Prostitution du CEID en Gironde, ce dernier déclarant : « *Il y a des éléments qui sont difficiles à saisir pour les membres de la Commission qui ne sont pas en lien direct avec ce public et méconnaissent les situations auxquelles sont confrontées les personnes en situation d'exploitation. La vision pluridisciplinaire et le croisement des regards entre les divers membres ne sont pas à l'œuvre : chacun décide à partir de sa discipline. Il faudrait du temps nécessaire à consacrer à chaque dossier pour argumenter une décision qui sera déterminante pour la personne qui demande l'intégration à ce parcours. Une décision qui applique la loi et respecte le droit, détachée des quotas et des politiques migratoires* »). Un autre considère qu'il est « difficile » et qu'« *il faudra certainement plusieurs commissions pour que chacun puisse sortir de ses propres priorités et représentations* » (l'association RUELLE, en Gironde également)

- **Deux considèrent qu'il est trop tôt pour se prononcer**, et deux n'ont pas répondu à cette question.

♦ Points de difficultés / blocages

Sept organismes ont souhaité faire part de points de difficultés/blocages. Il a semblé utile de retranscrire ici certains témoignages tels quels :

- SOS Violences Conjugales (19) : *« Il y a une **interférence avec la politique administrative de régularisation des personnes étrangères sur le territoire** »*

- SAFED – Ilot Femmes (24) : *« Sur le plan insertion professionnelle, nous rencontrons quelques difficultés avec les instances »*

- Pôle Prostitution du CEID (33) : *« Le dernier dossier que nous avons présenté concernait une jeune femme de 22 ans ayant obtenu le statut de réfugié mais n'ayant pas droit au RSA du fait de son âge, et nécessitant un hébergement qui pouvait lui être proposé dans le cadre de son acceptation dans le parcours de sortie en partenariat avec le Diaconat de Bordeaux. **La réponse a été négative avec l'argument qu'elle dépendait du droit commun**. Elle a fait avec notre accompagnement un recours gracieux puis un recours hiérarchique. Les deux ont confirmé la décision de rejet. Elle travaille maintenant et est toujours en recherche de logement. Concernant l'hébergement, et pour éviter de faire un appel sur ces décisions, il nous a été proposé de traiter son dossier au cas par cas**. Elle a été placée sur un contingent prioritaire et est toujours en attente d'une proposition de logement**. Nous travaillons en lien avec notre interlocutrice du contingent prioritaire sur ce dossier. Elle ne peut rien lui proposer pour le moment. **Au regard des aléas dans l'application de la loi, nous ne proposons plus le parcours de sortie qu'en "dernier recours" et sans créer aucune expectative auprès de la personne concernée, de prise en compte de sa demande**. Dommage, car nous pensions que c'était effectivement un outil complémentaire à proposer aux personnes rencontrées... »*

- Centre Saint Vincent de Paul (47) : *« Certains membres ont peur de **l'effet « d'appel d'air »** ».* Ce commentaire rappelle ce qu'avait déjà expliqué Catherine COUTELLE lors du colloque « *Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la*

prostitution »[54] en décembre 2017 : « *S'il y a une réalité de sortie, il n'y a pas d'appel d'air, en réponse à l'inquiétude du Ministère de l'Intérieur, qui craignait que les proxénètes ne profitent de la loi pour faire faire des papiers aux personnes exploitées* ».

Ainsi, la formation des membres des Commissions départementales semble être essentielle. Pour autant, cela rentre-t-il dans le cadre de ce projet de la FR-CIDFFNA, ou relève-t-il plutôt des compétences des Délégations Départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité ?

FOCUS SUR LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SOUHAITANT SORTIR DE LA PROSTITUTION

♦ Partenariats avec Pôle Emploi

9 organismes parmi les 16 interrogés ont déclaré travailler avec Pôle Emploi : le CIDFF de Charente-Maritime (17), SAFED – Ilot Femmes (24), le Dispositif Poppy de l'association La CASE (33), le Pôle Prostitution du CEID (33), l'association RUELLE (33), l'OGFA (64), France Victimes 79 (79), le CIDFF de la Vienne (86), et l'ARSL (87).

Ces partenariats ont des ampleurs différentes en fonction des organismes.

Certains organismes « orientent » simplement les bénéficiaires (OGFA) ou les aident à l'inscription uniquement (association RUELLE).

D'autres parlent « *d'accompagnement des bénéficiaires dans la réactualisation des dossiers* » (Pôle Prostitution du CEID), de *« rendez-vous réguliers et de positionnements sur l'insertion et la formation de la part des conseiller.es »* (CIDFF de la Vienne), ou d'*« échanges sur les situations et les besoins avec les conseiller.es »* (CIDFF de la Charente-Maritime). France Victimes 79 a même mentionné l'existence d'une **convention entre Pôle Emploi et la Fédération France Victimes.**

SAFED – Ilot Femmes, en revanche, a laissé percevoir une certaine déception, parlant d'un partenariat « *très compliqué* » avec « *peu de résultats* ». Ils indiquent avoir dû solliciter leurs réseaux personnels pour l'insertion professionnelle et la remise à niveau de la personne en question.

Le bilan de la coopération avec Pôle Emploi est aussi très mitigé pour l'ARSL, dont le témoignage est ici retranscrit tel quel : « *La mise en œuvre des premiers parcours de sortie de la prostitution a révélé une difficulté particulière de nature réglementaire empêchant l'inscription des personnes bénéficiaires à Pôle Emploi. L'article L. 5411-4 du code du travail impose à Pôle emploi la vérification de la validité des titres de séjour et de travail des personnes étrangères lors de leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Les titres de séjour des travailleurs étrangers ouvrant droit à cette inscription sont précisés à l'article R. 5221-48 du code du travail. Or, ces dispositions ne mentionnent pas*

[54] Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine

l'Autorisation Provisoire de Séjour relevant de l'article L. 316-1-1 du CESEDA délivrée aux personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution. Afin que soit assurée la mise en œuvre pleine et entière des dispositions de la loi du 13 avril 2016, la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle a adressé le 8 juin 2018 à Pôle emploi une instruction permettant désormais l'inscription à titre dérogatoire des bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution sur la liste des demandeurs d'emploi. ***Toutefois, nous sommes encore confrontés au refus de Pôle Emploi d'inscrire des personnes bénéficiaires du parcours de sortie, par une carence sur les informations****. Les agents n'ont pas connaissance de cette disposition et un travail d'explicitation voire de saisie des instances hiérarchiques s'est avéré nécessaire. En revanche, et très récemment, l'inscription d'une personne a pu être validée lors d'un rendez-vous en agence Pôle Emploi. Cela a nécessité cependant la précision auprès de l'agent, que cette personne était dans un parcours de sortie de prostitution.* ***Ici cette situation soulève clairement une question d'ordre déontologique (secret professionnel) ».***

Concernant les autres organismes ne travaillant pas avec Pôle Emploi, ces derniers expliquent que cela n'était **pas vraiment justifié ou opportun** – du fait des longs délais contrastant avec la nécessité de trouver un travail *rapidement* ; ou de la situation-même des bénéficiaires, certains ayant d'autres problèmes de santé et/ou psychiques à traiter en premier lieu. L'association Sauvegarde a quant à elle indiqué que le CHRS se chargeait de cet aspect.

Il semble par ailleurs pertinent de rappeler que **la FR-CIDFFNA et Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine ont signé en février 2019 une convention de coopération en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelle**[55]. Celle-ci pourrait être à prendre en considération dans le cadre du projet dont il est question dans ce rapport.

♦ Obstacles à la réinsertion professionnelle

Les organismes interrogés ont confirmé l'existence d'obstacles concrets à la réinsertion professionnelle des personnes souhaitant sortir de la prostitution. Certains ont jugé difficile de répondre à cette question, jugeant qu'ils « *manquaient de recul* » (ARSL) ou considérant que « *c'est au cas par cas, et il y a beaucoup de critères à nommer »* (CIDFF de Charente-Maritime). D'autres ont pu choisir parmi les réponses suggérées :

- **« La formation »** est désignée comme étant le plus grand obstacle (huit réponses).

- La « **barrière de la langue** » est aussi mentionnée à quatre reprises – comme l'explique le CIDFF de Charente, l'absence de maîtrise du français fait d'ailleurs obstacle à l'autonomie de ces personnes de manière générale

- Les « **faibles salaires** » sont également mentionnés à 3 reprises.

Dans une autre réponse, le CIDFF de Charente avait par ailleurs mentionné que « *le problème de* ***l'absence de certains papiers pour le renouvellement des titres de séjour*** *quand les personnes se sont tout fait voler par le réseau reste un blocage majeur pour faciliter la réinsertion. Selon la souplesse ou non des services de Police, cela peut contrevenir à l'avancée des démarches et être contre-productif par rapport à la sécurité des personnes* ». L'association

[55] Site internet du CIDFF de la Nouvelle-Aquitaine : http://nouvelleaquitaine-fr.cidff.info/pages/view/68

Sauvegarde dans le Lot-et-Garonne, partage le même constat : « *Il n'y a pas de formation, de stage ou d'emploi possible tant que les personnes n'ont pas de papiers ».*

Enfin, comme évoqué ci-dessus, le fait que ces personnes précarisées soient d'une manière générale **très éloignées de l'emploi**, car également éloignées du rythme social ou concernées par d'autres problèmes plus « urgents », a également été invoqué à plusieurs reprises (par SOS Violences Conjugales, Le Pôle Prostitution du CEID et le Centre Saint Vincent de Paul). A l'occasion de cette question, l'OFGA était à nouveau revenu sur « *l'impossibilité pour certaines femmes de s'insérer durablement dans un emploi si elles ont* ***la responsabilité monoparentale d'un enfant en bas âge*** ».

FOCUS SUR LE « RISQUE DE RETOUR » A LA PROSTITUTION

Puisque les obstacles à la réinsertion professionnelle sont nombreux, le « risque de retour » à la prostitution est bien réel.

♦ Un risque réel

Deux organismes ont déclaré avoir déjà été confrontés à tel cas :

- SOS Violences Conjugales en Corrèze : *« En raison de **la précarité et de l'absence de ressources,** malgré des aides financières ponctuelles et des hébergements d'urgence ponctuels »*

- Le Pôle Prostitution du CEID en Gironde : *« Ce n'était pas dans le cadre d'un parcours de sortie car à ce jour nous n'avons accompagné qu'un dossier, lequel a été refusé. Cependant, dans nombre d'autres cas, **les personnes qui souhaitent arrêter la prostitution ne peuvent le faire sans papiers leur permettant de travailler.** Les titres de séjour pour raisons de santé ne sont presque plus renouvelés (voir la lettre du COMEDE de novembre 2019). Ces personnes étaient insérées dans la société, avec un logement, un travail, des enfants. Elles perdent leur travail. La proposition d'intégrer le parcours de sortie pourrait être un outil à leur proposer. Mais elles ne se prostituent plus depuis plusieurs années et ces dossiers ne peuvent donc être présentés ».*

Pour les raisons évoquées plus tôt (*« Il n'y a pas de formation, de stage ou d'emploi possible tant que les personnes n'ont pas de papiers »),* l'association Sauvegarde dans le Lot-et-Garonne considère que le risque de retour à la prostitution est donc « latent ».
Une fois de plus, **la question de la régularisation de la situation des bénéficiaires sur le territoire français semble donc avoir une très grande incidence**.

♦ La possibilité de transfert : Une option à étendre ?

A la question *« Est-il possible de « transférer l'accompagnement d'une personne bénéficiant d'un parcours de sortie dans une autre ville, avec un autre organisme agréé ? »,* sept organismes interrogés ont déclaré que cela était possible mais que cela n'était jamais arrivé.

Parmi eux, le Pôle Prostitution du CEID (33) a apporté de plus amples précisions *: « A la demande de la DRDFE, **nous avons formé les organismes agrées dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution en Région Nouvelle-Aquitaine (formation de trois jours). Nous restons référents pour ces organismes qui peuvent nous consulter sur leurs dossiers en cours ou échanger avec nous sur des situations qu'ils rencontrent** ».*

Six autres organismes ont expliqué que cela n'était pas possible, mais que cette idée leur paraissait pertinente. L'association RUELLE, notamment, pense que cela serait vraiment pertinent pour « ***permettre à des personnes de quitter le contexte local de prostitution et vraiment s'en affranchir*** ».

Un seul organisme, l'OGFA (64), a déjà fait face à cette situation, et précise : *« L'Office Français de l'Immigration et Intégration (OFII) vient de nous orienter une personne non encore inscrite dans ce dispositif de parcours de sortie, mais son orientation fait suite à un retour dans le réseau de traite ».*

♦ Autres mesures

Par ailleurs, cinq organismes ont expliqué avoir mis en place d'autres mesures similaires pour palier à ce « risque de retour » : trois d'entre eux sont en cours de passage de relais vers d'autres associations : SOS Violences Conjugales (19) – qui oriente vers la CIMADE ou l'Amicale du Nid, SAFED - Ilot Femmes (24), et le CIDFF de la Vienne (86).

Le Pôle Prostitution du CEID (33) et l'OGFA (64) sont les plus optimistes, misant respectivement sur *« le lien de proximité avec la personne et la recherche avec elle de solutions* » et le *« maintien du lien de confiance, et l'assurance que l'institution est plus forte que le réseau* ».

♦ Quid de la peur des représailles ?

Enfin, **six organismes mentionnent l'existence d'un dispositif de protection de ces personnes pour palier d'éventuelles représailles**.

Trois d'entre eux sont membres du **Dispositif National d'Accueil et de Protection des Victiles de la Traite (Ac.Sé)**, qui fait partie intégrante des mesures de protection des victimes de la traite en France[56] : Les CIDFF de la Charente et de la Charente-Maritime, ainsi que le Pôle Prostitution du CEID en Gironde. Le CIDFF de Charente-Maritime rappelle d'ailleurs, et à juste titre que « *c'est aussi à nous de bien évaluer les risques encourus d'une sortie de prostitution et de s'assurer de moyens de protection* ».

Concernant les trois autres :

- SAFED- Ilot Femmes travaille en collaboration avec les forces de l'ordre pour les exfiltrations et mises à l'abri ;
- L'association Sauvegarde effectue elle aussi un éloignement géographique des lieux à risque ;
- L'association RUELLE, qui rappelle qu'elle propose les parcours aux personnes qui ont porté plainte mais pour qui l'enquête n'a pu avoir lieu, explique qu'elle réactive avec elles les procédures pour victimes de proxénétisme en cas de menaces.

[56] Site internet du Dispositif National d'Accueil et de Protection des Victimes de la traite (Ac.Sé) : http://www.acse-alc.org/fr/

PRINCIPAUX ENJEUX

♦ Facteurs décisifs dans la prise de décision des bénéficiaires du parcours

10 organismes sont actuellement en contact avec des personnes susceptibles d'intégrer un parcours de sortie de la prostitution dans le futur. Il leur a été demandé de quoi dépendrait le choix de ces personnes pour solliciter formellement l'intégration dans un parcours de sortie.

Nom de l'organisme	Nombre de personnes susceptibles d'intégrer un parcours de sortie de la prostitution	Facteur(s) pouvant influencer leur choix de sollicitation
SAFED Ilot Femmes (24)	Ne sait pas	· Acceptation de la terminologie · Évolution des représentations
OGFA (64)	1	· Sentiment de sécurité · Lien de confiance
CIDFF de Charente-Maritime (17)	2	· Les documents administratifs attendus par la Préfecture pour étudier les candidatures en Commission
Sauvegarde (47)	2	· L'engagement de ces personnes à vouloir sortir de la prostitution
France Victimes 79 (79)	2	· Le choix a déjà été fait, ces personnes souhaitent intégrer des parcours de sortie au vu des informations qui leur ont été délivrées
Association RUELLE (33)	3	· L'issue des démarches judiciaires de ces personnes
Dispositif POPPY de la CASE (33)	3-5	· L'existence (ou non) de meilleures solutions
Pôle-prostitution du CEID (33)	4	· Leur choix dépendra de la possibilité de leur proposer des intégrations dans ces parcours qui aient de *réelles* chances d'aboutir
Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) (87)	4	· Leur volonté de s'extraire du milieu et du réseau
CIDFF de la Vienne (86)	6	· La demande d'hébergement · La demande de papiers

Un point intéressant à noter : le Centre Saint Vincent de Paul (47), qui a déclaré ne pas avoir de demande en attente, a néanmoins précisé que les sollicitations dépendraient « *de la capacité d'accueil de [leur] structure qui n'est pas spécialisée sur la question* ».

♦ Pistes d'amélioration

Concernant les aspects à améliorer concernant la mise en œuvre des parcours de sortie, et ce, dans tous départements confondus, **« la régularisation des personnes étrangères »** (huit réponses), **« le logement »** (dix réponses) et **« la formation des acteurs.rices d'accompagnement »** (quatre réponses) sont cités comme prioritaires.

Deux propositions « spontanées » ont par ailleurs été apportées par l'OGFA (« disponibilités des places en crèche ») et l'association RUELLE (« la coordination entre services sociaux et enquêteurs/magistrats, la lutte contre les représentations de la victime idéale »).

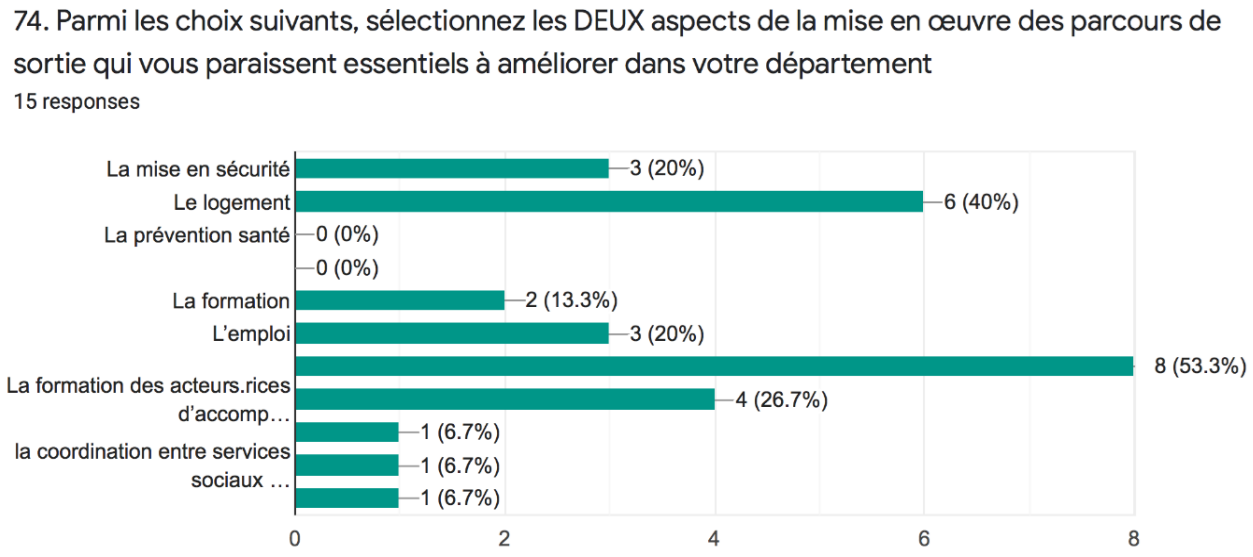

Figure 7 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 74)

♦ Principaux besoins

A court et moyen termes, les besoins évoqués sont tout d'abord des **rencontres et synergies (8 votes) :**

- Notamment avec les acteurs de terrain, spécialisés (dans le domaine des soins, comme expliqué par SOS Violences Conjugales), ainsi qu'avec les représentants des Commissions (Comité d'Accueil Creusois). Le Centre Saint Vincent de Paul serait aussi intéressé par des rencontres « *pour lever les freins sur des démarches vers les Ambassades des pays d'origine* ». Enfin, le Dispositif Poppy de l'association La CASE suggère aussi « *des rencontres avec d'autres acteurs du territoire français qui travaillent sur les parcours de sortie* » - ce qui est tout à fait en lien avec les objectifs du projet de la FR-CIDFFNA dans le cadre duquel est écrit le présent rapport.

Des ateliers / formations (6 votes) sont également demandés.

- D'une part, à l'attention des professionnels, en particulier les acteurs du terrain (professionnels de l'insertion, de la santé). En effet, comme l'explique le CIDFF de la Vienne à juste titre, « *les accompagnements demandés ne correspondent pas toujours au travail des salarié.es* » et il est donc nécessaire de les former au préalable. Ainsi, l'OGFA suggère par exemple des formations sur « *l'écoute, la bienveillance, comment recevoir un récit de parcours de prostitution, comment établir un lien de confiance lorsque nous percevons l'existence de ce parcours mais que la personne ne saisit pas nos invitations vers ce parcours* ». La formation des membres des Commissions départementales est aussi cruciale. Le Pôle Prostitution du CEID déclare avoir déjà organisé une formation aux membres de la Commission à la demande de la déléguée de la DDFE en amont de la mise en place de la première Commission, « *mais les personnes changent et ces formations sont à renouveler* ». En plus des « *échanges d'expériences et de temps de formation à prévoir »,* rappelons que le CIDFF de Charente-Maritime avait également suggéré la mise en place d'une *« campagne de communication sur la loi et le parcours ».*

- Mais aussi, d'autre part, et ceci est particulièrement intéressant, à l'attention des bénéficiaires. Ainsi, le Pôle Prostitution du CEID suggère par exemple de mettre en place « des ateliers auprès des personnes rencontrées sur les **codes culturels, la présentation de soi, les conseils en image** pour leur faciliter l'accès à l'emploi », ainsi que des **cours de français** (Français Langue d'Intégration – FLI) qui soient adaptés aux horaires des personnes qui se prostituent dans la rue : « *Ils pourraient être réalisés dans notre local et* ***ouverts à d'autres publics*** *car il ne s'agit pas d'enfermer les personnes qui se prostituent dans une association que ne travaille qu'avec ce public, mais de* ***leur permettre d'autres rencontres et une ouverture sur d'autres horizons*** ».

Aussi, des **outils (3 votes)** pourraient être utiles.

- Le CIDFF de Charente suggère par exemple un « *outil descriptif des règles d'engagement liés à l'entrée dans le parcours de sortie de prostitution* », qui soit écrit en français et en anglais. Il est aussi important, du côté de l'accompagnateur, de *« **définir les limites de l'accompagnement** ».*

- Le Pôle Prostitution du CEID a également mentionné *« la réalisation d'un livre sur le modèle du Hustlers réalisé avec des nigérianes par l'association du Bus des femmes à Paris, avec et pour les personnes originaires de Bulgarie. Ce projet communautaire avec les personnes originaires de Bulgarie, inclut une approche santé et parlant des situation d'exploitation, basé sur l'expérience du Bus de femmes : à savoir en amont la proposition de cours de français aux personnes originaires de Bulgarie avec une spécialiste du FLI et en présence d'une interprète bulgare. Ce groupe déboucherait sur l'élaboration d'un outil (livre papier et numérique). Cette idée proposée par le travailleur social du Pôle-prostitution du CEID et nous connaissons bien la diversité de situations de prostitution. Le pôle-prostitution pourrait porter ce projet au sein de son accueil de jour. Le financement reste à trouver... »*

Non mentionnée parmi les propositions initiales de réponses à cette question précise, **la mise à disposition de moyens humains et financiers (pérennes, de préférence)** a par ailleurs été à nouveau évoquée: notamment par SAFED – Ilot Femmes (qui souhaite une « *augmentation du volume horaire des intervenant.es* »), le Dispositif POPPY de La

CASE ou encore le CIDFF de la Vienne (« *les accompagnements demandés ne correspondent pas toujours au travail des salariées (éthique, langue parlée, etc.) et la répartition des tâches entre les salariées et les bénévoles [n'est pas évidente]* »).

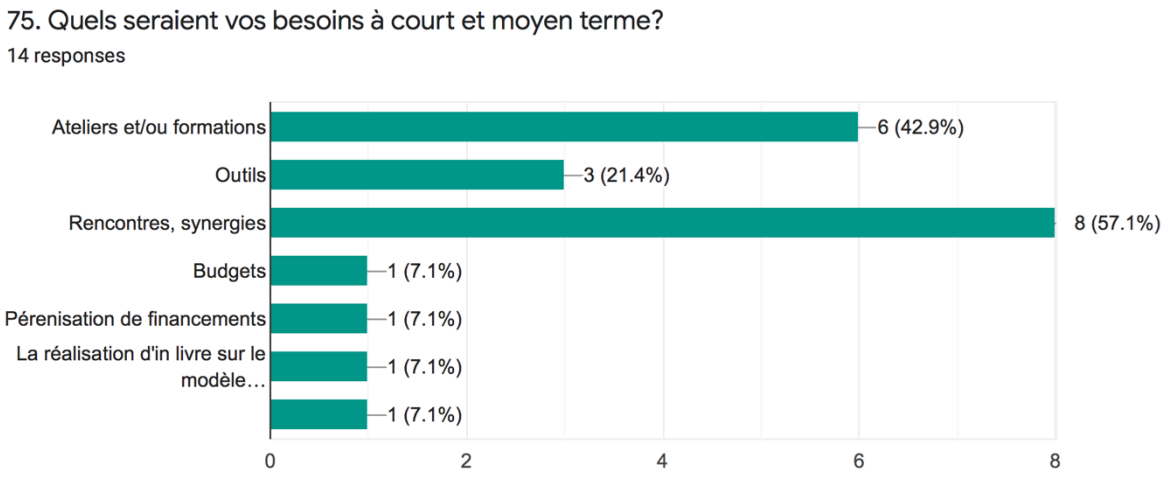

Figure 8 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 75)

SUITE DU PROJET : RECOMMENDATIONS POUR L'ORGANISATION DES RENCONTRES DEPARTEMENTALES

Comme expliqué au début de ce rapport, plusieurs évènements sont prévus pour la suite du projet de la FR-CIDFFNA, notamment des rencontres au niveau départemental, comprenant :

- une journée de formation
- une journée d'échanges et de partage d'expériences/bonnes pratiques

Les suggestions des différents organismes ont donc été recueillies à ce sujet.

CONCERNANT LA FORMATION

Les thèmes de formation suivant seraient particulièrement appréciés par les participants :

- Informations sur les **procédures de régularisation des étranger.e.s et les recours en cas de refus** (10 votes) : Ainsi la Conseillère Emploi du CIDFF de Charente a déclaré : « *En matière de droit des étrangers, il serait primordial que les accompagnateurs soient régulièrement formés* ».

- Informations sur les **facteurs clés de l'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle** (9 votes)

- Informations sur le **suivi psychologique des personnes ayant subi un traumatisme** (7 votes)

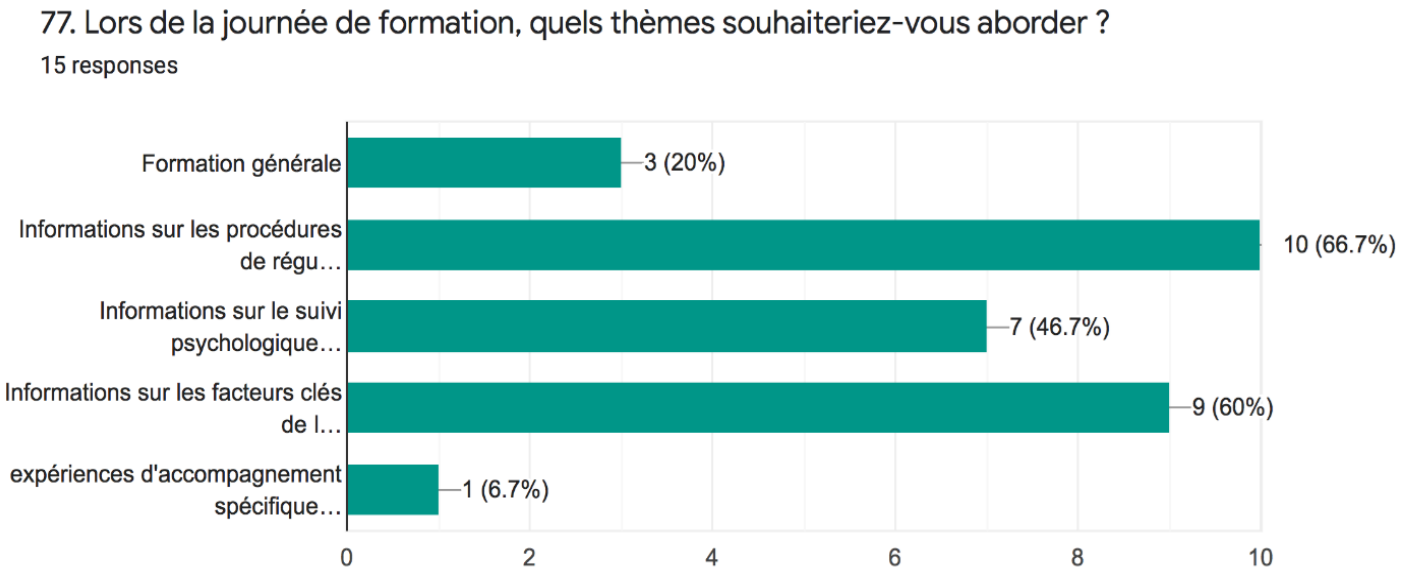

Figure 9 : Extrait du questionnaire en ligne (Question 77)

La très grande majorité des organismes (quatorze) souhaite que la formation dure **une journée entière**, et qu'elle soit structurée sous forme d'un **mélange de séances en plénières et d'ateliers** (13 votes).

Lors de la planification des formations, il sera important de veiller à **ne pas faire de doublons avec des formations déjà reçues[57] ou des initiatives existantes, mais plutôt de créer des synergies** pour une complémentarité des actions en Nouvelle-Aquitaine. Par exemple, il semblerait que le Mouvement du Nid envisage des formations sur la Charente, en collaboration avec l'Amicale du Nid. Il serait utile de se renseigner plus amplement sur ce point.

CONCERNANT LA JOURNEE D'ECHANGES ET DE PARTAGE D'EXPERIENCES/BONNES PRATIQUES

Certains organismes ont proposé des thèmes aborder lors de la journée d'échanges et de partage d'expériences et de bonnes pratiques :

- SOS Violences Conjugales suggère les thèmes suivants : *« la **santé** des personnes en situation de prostitution ; l'impact de l'activité prostitutionnelle chez **les enfants** de ces femmes ; les pratiques des organismes agréés vis-à-vis du **positionnement politique des Préfectures** ».* Pour rappel, ce dernier point avait été mentionné par l'organisme plus tôt dans le questionnaire concernant les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des parcours de sortie)
- Restant lui aussi dans la lignée de ses réponses précédentes tout au long du questionnaire, l'OGFA propose d'aborder la conciliation entre réinsertion professionnelle et « responsabilité d'un ***enfant en bas âge*** ».
- Le CIDFF de la Vienne formule également un thème intéressant : *« les **réticences** à prendre en charge ces personnes, **les limites de la loi** qui amènent de l'impuissance ».*

Par ailleurs, le CIDFF de Charente-Maritime, le Dispositif Poppy de l'association la CASE, et le Pôle Prostitution du CEID semblent déjà avoir à l'esprit des **expériences marquantes** à pouvoir partager avec les autres participants, comme par exemple, des informations sur la « méthodologie d'accompagnement des personnes rencontrées » (CEID).

[57] Revoir la liste des formations déjà reçues dans la Section 2 « Présentation des organismes interrogés », « Expertise sur les questions liées à la prostitution »

ELEMENTS DE CONCLUSION

De l'étude des réponses apportées à ce questionnaire se dessinent plusieurs pistes de réflexion et d'action.

D'un département à l'autre, l'hétérogénéité des situations locales demeure. Mais la Nouvelle-Aquitaine est bel et bien, comme le déclaraient Jean-Philippe GUILLEMET et Hélène POHU en juillet 2019 *« une région qui étend son action face à la prostitution »*[58] depuis la promulgation de la *loi n°2016-444 :*

- Les initiatives en matière de prévention rapportées par les partenaires, en Gironde et en Dordogne notamment, ont un caractère **complémentaire** et **innovant**. Elles vont dans le sens de la loi *n°2016-444,* dont le volet « prévention » semble d'ailleurs être particulièrement en accord avec l'émergence des nouveaux enjeux liés aux mutations des formes de prostitution (moins visibles et parfois même invisibles, et qui touchent aujourd'hui de plus larges publics, parmi lesquels, les jeunes). De telles initiatives, si elles se consolident, pourraient se développer ailleurs dans la région, et pourquoi pas, à terme, sur l'ensemble du territoire français. Il serait à ce titre judicieux d'associer plus encore les acteurs de l'éducation, du monde scolaire et universitaire.
- Une certaine forme de coordination semble s'être mise en place concernant les parcours de sortie de prostitution - même si de nombreux blocages liés à la **régularisation** du statut de la personne bénéficiaire, **l'hébergement**, et la **réinsertion professionnelle** ont été mentionnés et sont à garder à l'esprit.

Qu'il s'agisse d'activités de prévention de la prostitution ou de l'accompagnement des parcours de sortie, ce rapport a rappelé que **la plupart des organismes engagés dans de telles missions en Nouvelle-Aquitaine n'était initialement pas spécialisée sur ces questions liées à la prostitution**. Si l'on conçoit aisément qu'il soit difficile de travailler sur un sujet qui n'est pas familier et peu ou mal connu, le défi en devient autrement plus important lorsque ledit sujet a longtemps été tabou, et est encore parfois très clivant, comme c'est le cas de la prostitution.

Tous les acteurs impliqués, aussi hétérogènes soient-ils, ont dû interroger leurs représentations et trouver des solutions pour pouvoir répondre, au quotidien, à ces nouvelles missions qui leurs étaient assignées. Sans que cela s'accompagne forcément de ressources supplémentaires, ce qui a pu, pour certains, constituer une difficulté supplémentaire, comme en témoignent les mots « épuisement », « dépassement », « impuissance » qui sont apparus à plusieurs reprises dans les réponses au questionnaire.

Il semble aujourd'hui essentiel de **reconnaître l'implication des différents acteurs** qui contribuent - de près ou de loin - à la mise en œuvre de cette loi : « *la volonté politique [...] doit pouvoir s'accompagner de mesures fortes qui valorisent le travail et l'engagement des professionnels impliqués sur cette problématique* », comme l'a expliqué l'ARSL.

---

[58] J.-P. GUILLEMET et H. POHU, *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee, p. 70

Comment donc repenser les moyens - humains, matériels, administratifs et financiers - alloués à ce travail ? De telles questions sont à poser rapidement, afin de mettre en place des solutions concrètes.

Il est également important de garder à l'esprit que chaque parcours de vie des bénéficiaires est spécifique et doit être appréhendé de façon singulière, le **partage d'expériences** n'en reste pas moins essentiel. Ce constat était d'ailleurs à l'origine-même de la création de ce projet de la FR-CIDFFNA : « *il faut réinventer des solutions, solliciter les partenaires, trouver le bon correspondant tant pour les problèmes de santé, de logement que d'insertion professionnelle de ces personnes. Les réseaux se sont constitués, mais chacun a son regard singulier en fonction de son champ d'intervention. Des temps de rencontres et de réflexions communes sont nécessaires pour répondre à ces problématiques avec des apports extérieurs permettant aux partenaires de progresser dans leur posture et dans le fonctionnement même des partenariats* ».

Le perfectionnement de la mise en réseau des acteurs au niveau territorial mais aussi des associations agréées au niveau régional et départemental peut permettre cette remontée d'informations des acteurs opérant au plus près du terrain. Le projet de la FR-CIDFFNA répond notamment à ces objectifs de mise en réseau, afin de tendre vers un accompagnement complet des personnes, au-delà des compétences primaires des associations agréées, grâce à un travail en complémentarité de différent.e.s professionnel.le.s à l'expertise différente.

En effet, comme l'explique la Conseillère Emploi du CIDFF de Charente, « *L'accompagnement est difficile car il faut rester à la bonne distance sans oublier que l'on doit s'adapter [...]. On peut se sentir seul.e très vite et incompétent.e. D'où le travail de construction de partenariats qui permet d'échanger et de trouver les relais nécessaires »*.

Enfin, le travail sur les représentations doit se poursuivre, afin que la personne puisse être envisagée comme actrice, et non seulement comme victime. Ceci pourrait constituer un sujet de formation pertinent dans les étapes suivantes du projet. Et pourquoi pas aussi auprès des membres des Commissions départementales, ce qui pourrait peut-être, à terme, permettre **l'émergence d'une véritable culture commune.**

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS

- DIRRECTE Nouvelle-Aquitaine, *Chiffres clés de la Nouvelle-Aquitaine, Edition 2019* (2019), http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_direccte.pdf
- Fondation Scelles, *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses – 5ème rapport mondial* (2019), http://fondationscelles.org/pdf/RM5/5e_Rapport_mondial_Fondation%20SCELLES_2019_telechargement.pdf,
- GUILLEMET J.-P. et POHU H., *Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : Narbonne, Bordeaux, Strasbourg, Paris* (avril 2018, actualisé en juillet 2019), https://www.fondationscelles.org/fr/actualites/283-rapport-d-evaluation-locale-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-2016-la-loi-fonctionne-la-et-ou-elle-est-integralement-appliquee
- Notes du colloque « Prostitution et parcours de sortie en Nouvelle-Aquitaine : D'où vient-on ? Où en est-on ? Où va-t-on ? - Loi du 13 avril 2016 et parcours de sortie de la prostitution » organisé le 15 décembre 2017, disponible sur le site de l'association SAFED – Ilot Femmes, https://safed24.fr/134-prostitution-parcours-de-sortie-en-nouvelle-aquitaine
- Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, *Etudes sur la prostitution des mineur.e.s en Seine-Saint-Denis - Résumé*, https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/16-_etudes_sur_la_prostitution_des_mineures_en_ssd.pdf (2019)
- Préfet de la région Ile-de-France, *Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : Guide pratique à destination des professionnel.le.s* (2017), http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/41311/276759/file/Guide%20prostitution%20VDEF%203.pdf
- Préfète de la Dordogne, *3e Plan départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019* (2017), http://www.dordogne.gouv.fr/content/download/24376/177309/file/Plan%20départemental%202017-2019.pdf

ARTICLES DE JOURNAUX / BLOGS

- Amicale du Nid, FNCIDFF, Mouvement du Nid, Communiqué de presse commun : « En trois ans, la loi a déjà changé beaucoup de choses ! » (11 avril 2019), http://mouvementdunid.org/En-trois-ans-la-loi-a-deja-change-beaucoup-de-choses
- BARDINNAUD P., DESCOURAUX V., HALLOT G., « Prostitution des adolescentes, l'inquiétante progression », *France Inter*, 09/09/2019, https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-08-septembre-2019
- BRU C., « Effet Zahia, réseaux sociaux… Pourquoi la prostitution des mineurs augmente en France », *Konbini*, 19/11/2019, https://news.konbini.com/societe/effet-zahia-reseaux-sociaux-pourquoi-la-prostitution-des-mineurs-augmente-en-france/

- BURCKEL C., « Landes : Connaître les nouveaux visages de la prostitution pour mieux les repérer », *Sud-Ouest*, 19/12/2018, https://www.sudouest.fr/2018/12/19/mieux-reperer-la-prostitution-5669019-4778.php
- CASTAING J., « Prostitution en zone rurale : « Je me dégoute parfois, mais je n'ai pas le choix », *Blog ESJ PRO*, 20/06/2019, http://esjmontpellier.com/blogs/entendeznous/2019/06/20/prostitution-en-zone-rurale-je-me-degoute-parfois-mais-je-nai-pas-le-choix/
- CORSAND D., « Pyrénées-Atlantiques: Une prostitution cachée mais bien réelle », *France Bleu Pyrénées-Atlantiques*, 20/10/2019, https://www.francebleu.fr/infos/societe/pyrenees-atlantiques-un-prostitution-cachee-mais-bien-reelle-1571419569
- DUBAULT F., « Poitiers : Mercy et Joy, victimes de la prostitution, survivent grâce à des bénévoles et aux associations *»*, *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 18/04/2019, https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/poitiers-mercy-joy-victimes-prostitution-survivent-grace-benevoles-aux-associations-1657100.html
- JONQUARD J.-M., « Un nouveau phénomène inquiétant de prostitution adolescente à Limoges », *France 3 Nouvelle-Aquitaine,* 08/03/2019, https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/nouveau-phenomene-inquietant-prostitution-adolescente-limoges-1635526.html
- KARROUM I., « En Charente, la prostitution se fait discrète derrière des volets clos », *Charente Libre*, 19/10/2017, https://www.charentelibre.fr/2017/10/19/la-prostitution-derriere-les-volets-clos-en-charente,3151085.php
- SIBELLA A., « Ouverture de Poppy pour accompagner les personnes en situation de prostitution », *Aqui.fr*, 19/02/2019 http://www.aqui.fr/societes/poppy-l-ouverture-d-un-dispositif-qui-accompagne-les-personnes-en-situation-de-prostitution,18033.html

TEXTES DE LOI

- *Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées*, Journal Officiel n°0088 du 14 avril 2016, https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/4/13/FDFX1331971L/jo/texte

ANNEXES

ANNEXE 1 : Questionnaire envoyé aux organismes

ANNEXE 2 : Modèle de la fiche d'identité

FR-CIDFF

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles

Nouvelle-Aquitaine

Publication : avril 2020

Contact :

Coordinatrice : Claire VEYRIRAS
c.veyriras@frcidffna.org ; 07 66 56 75 18

Cheffe de projet : Céline GOEURY
c.goeury@frcidffna.org ; 07 69 82 38 30